

COUNCIL OF GENERAL SYNOD
APPENDIX: The St. Michael Report

the English text of the Report is followed by Le Rapport St. Michel en français

Report
of the
Primate's Theological Commission

of the
Anglican Church of Canada

on the
Blessing
of Same-Sex Unions

The St. Michael Report

Preface

The General Synod of 2004 requested ‘that the Primate ask the Primate’s Theological Commission to review, consider and report to the Council of General Synod, by its spring 2006 meeting, whether the blessing of committed same-sex unions is a matter of doctrine’. The Primate, the Most Rev. Andrew Hutchison, made this request of the Theological Commission and stressed the need for timely consideration. Archbishop Hutchison was convinced that in the interests of our church’s need to be ready for the General Synod 2007, the Primate’s Theological Commission should try to have its report ready by the Fall of 2005. We concurred and eventually committed ourselves to an even earlier timeline of presenting to the Council of General Synod in May, 2005.

The Commission is deeply grateful to the Sisters of the Church as three of our four meetings have been held at their convent, St. Michael’s House in Oakville, Ontario. We have greatly appreciated their hospitality and have benefited from joining with them in prayer. It is out of our gratitude that we have named the report ‘The St. Michael Report’. The Commissioners come from many different dioceses of the Canadian church. We hold widely different theological positions. We have, however, listened carefully and respectfully to one another and have all grown in understanding as a result. We are especially grateful to the Reverend Canon Alyson Barnett-Cowan who staffs the Commission and is of invaluable assistance and support. The Primate chose not to attend the two meetings in which the Commission worked almost exclusively on the Report but we deeply appreciate his prayerful support.

We ask the Council of General Synod to receive and commend the Report to our church for consideration. We believe that we have outlined what needs to be pondered as we seek the way forward together. In particular, we are especially concerned that our church should commit herself to serious engagement with the whole range of theological issues associated with such blessings. Rather than issuing a general call for more study and discussion, we hope that the Anglican Church of Canada will invite all sides to listen prayerfully and deeply to those who hold different perspectives. In particular, we ask that constituencies refrain from trying to score rhetorical points, or gain influence for the positions they may have already decided are right. We all have much to learn from each other, and in order for that to happen we need to enter into intentional, deep, prayerful listening.

Representing several different theological colleges, universities, parishes and dioceses, we hope that the Commission will be able to help the church further engage in the much needed theological reflection.

We thank the General Synod and our Primate for entrusting us with this task.

The Rt. Rev. Victoria Matthews, Chair

Members of the Primate's Theological Commission

Rt. Rev. Victoria Matthews, Bishop of Edmonton, Chair (Edmonton, AB)

Rev. Dr. Stephen Andrews, Thorneloe University (Sudbury, ON)

Rt. Rev. Benjamin Arreak, Suffragan Bishop of the Arctic (Kuujuuak, QC)

Dr. Walter Deller, College of Emmanuel and St. Chad (Saskatoon, SK)

Rev. Dr. Wendy Fletcher, Vancouver School of Theology (Vancouver, BC)

Rev. Jamie Howison, St. Benedict's Table (Winnipeg, MB)

Rev. Paul Jennings, Montreal Diocesan College (Montreal, QC)

Rev. Joanne Mercer, Queen's College (St. John's, NL)

Dr. Robert Moore, Christ Church Cathedral (Ottawa, ON)

Rev. Dr. Gary Thorne, St. George's Church (Halifax, NS)

Rev. Madeleine Urion, Wycliffe College (Toronto, ON)

Rev. Lisa Wang, Trinity College (Toronto, ON)

A Brief Overview of the Report

1. The Commission has concluded that the blessing of committed same-sex unions is a matter of doctrine.
2. The Commission understands the term ‘committed same-sex unions’ to mean committed, adult, monogamous, intended lifelong, same-sex relationships which include sexual intimacy.
3. The Commission is particularly concerned to call the whole church to engage in furthering the discussion of this issue in a sustained, prayerful, respectful and non-polemical manner.
4. The Commission recognizes that there is a range of interpretations given to the term ‘doctrine’, and that doctrines develop and change over time. We agree that the blessing of committed same-sex unions is not a matter of what is often referred to as a ‘core’ doctrine, in the sense of being credal doctrine.
5. The Commission does not believe that this should be a communion-breaking issue.
6. The Commission, recognizes ‘the holy scriptures of the Old and New Testaments to be the word of God, and to contain all things necessary to salvation’ (*Book of Alternative Services p. 645*). We acknowledge that the interpretation of Scripture is a central and complex matter and that, at times in the Church’s history, ‘faithful’ readings have led to mutually contradictory understandings, requiring ongoing dialogue and prayer towards discernment of the one voice of the gospel.
7. The doctrine of the Church has always been definitively expressed in its liturgies; such a liturgy of blessing is no exception since in it the Church declares the activity of God towards the object of the blessing.
8. It is the view of the Commission that any proposed blessing of a same-sex relationship would be analogous to a marriage to such a degree as to require the Church to understand it coherently in relation to the doctrine of marriage.
9. Culture is the context in which Christians live out their faith and formulate doctrine. The challenge facing the Church is to see our cultural norms through the eyes of Christ and then, out of allegiance to him, to promote those norms that honour him and renounce those that do not.

10. Several doctrines are integral to the theological consideration of the blessing of committed same-sex unions: salvation, incarnation, the person and work of the Holy Spirit, theological anthropology, sanctification and holy matrimony.
11. We recommend that any doctrinal discussion of the blessing of same-sex unions should seek a broader consensus on the relationship of sexuality to our full humanity in Christ.
12. The pastoral importance of this issue deserves a careful consideration of its doctrinal implications in a manner that is deeply respectful of the dignity and integrity of the gay and lesbian members of our church.

**Report of the Primate's Theological Commission
of the Anglican Church of Canada
on the Blessing of Same-Sex Unions
(The St. Michael Report)**

‘But as for you, teach what is consistent with sound doctrine.’ (*Titus 2.1*)¹

1. The Commission has concluded that the blessing of same-sex unions is a matter of doctrine.² In reaching this conclusion, the Commission has been conscious of the range of interpretations given to the term ‘doctrine’, and it has attempted in what follows carefully and prayerfully to understand the complexity of the nature of doctrine and its relationship to this divisive issue. We are particularly concerned to call the whole church to engage in furthering the discussion of this issue in a sustained, prayerful, respectful and non-polemical manner, in the earnest hope that it will lead to a clearer discernment of ‘sound doctrine’ and to our goal of wholeness in Christ (*Is 55:6; Ps 27:8; Col 1:28; Prov 8:17; Eph 2:10.*)
2. The blessing of committed same-sex unions is tied to the question of how all sexuality, as a feature of our bodily existence, participates in our redemption – our entering into the life of holiness to which Christ, through his incarnation, his life, death and resurrection, is always calling us. Every discovery in human learning, scientific research and socio-cultural development must be understood in the context of the fundamental reality that all we do and are, including our sexuality

1 All biblical quotations are from the New Revised Standard Version.

2 The commission has taken the phrase ‘same-sex unions’ to mean committed, adult, monogamous, intended lifelong, same-sex relationships which include sexual intimacy.

and sexual acts of intimacy, is a response in faith to the person of Jesus Christ. Thus, insofar as a monogamous, intended life-long, committed same-sex union will be a relationship that will either enable or impair our participation in the life of God through Christ, by the power of the Holy Spirit, it is inextricably linked to the core mystery of the triune God, and how we experience God's saving mercy. More categorically, it seems to us that this issue is fundamentally related to the doctrines of salvation (soteriology), incarnation, the work of the Holy Spirit (pneumatology), our creation in the image of God (theological anthropology), sanctification, and holy matrimony.

3. The doctrine of the Church, moreover, has always been defined and expressed through its liturgies. The liturgy of blessing is no exception, since in such a liturgy the Church declares the activity of God towards the object of that blessing. The authorization of a particular form of liturgy for the blessing of same-sex couples would infer that the form and content of that liturgy is an expression of Christian doctrine as received and understood by the Anglican Church of Canada. Moreover, we believe that the blessing of same-sex unions is closely analogous to marriage. For these reasons the Commission is convinced that the blessing of same-sex unions should be treated as a matter of doctrinal importance.
4. In its references to Scripture in support of its conclusions, the Commission acknowledges that the interpretation of the Bible is a complex matter, and that at any given point in the Church's history, 'faithful' readings may lead us to mutually contradictory understandings. For example, the understanding of the nature and place of the Law in Jesus' kingdom, and particularly as it applied to Gentiles in the apostolic Church, developed gradually and was the source of controversy and even division (*Acts 15; Galatians*).
5. With regard to the relation between Scripture and doctrine, we note several Anglican themes. The classic formularies (the Solemn Declaration, the Ordination oaths, the Thirty-Nine Articles) state that the Scriptures contain 'all things necessary for salvation'. This is different from asserting that all things contained in the Scriptures are necessary for salvation. Anglican liturgical patterns, particularly those in the *Book of Common Prayer*, suggest that the normative framework for interpreting the Scriptures is the classic Creeds, and more broadly the themes of doxology, calling, holiness and liberation, articulated in the repeated use of the canticles and the daily collects. Moreover, the Anglican tradition understands the Scriptures in light of the overall Trinitarian shape of our worship as reflecting a movement from our creaturely acknowledgement of God the Creator, recognition and confession of sin and our own brokenness, proclamation of grace in the salvific work of Christ, and acceptance of the sanctifying work of the Holy Spirit in the shaping of lives and communities of wholeness. As we pursue our reading of the Scriptures through the unfolding cycle of the Church Year, this interpretive framework is reinforced.

6. In its own work the Commission has grown in awareness that we all read and interpret the Scriptures through the eyes and understandings of our own cultures. The approaches of various commission members have reminded us that hearing Scripture through our culture can sometimes open us to richer possibilities for faithfulness to the good news of Christ's Reign, and at other times the Scripture can function to open up and explode our culturally engrained assumptions. This interaction of Scripture, culture and discipleship is not superficial, or easy and predictable.
7. The question of the blessing of same-sex relationships requires us to explore and balance genuine tensions among biblical strands of teaching about the purpose of human sexuality and partnership; the radicalness of the prophetic traditions and their challenge to conventionalized religion and social mores; the shape of individual holiness in relation to communal holiness; the relationship between Jesus as portrayed in the Gospels and as reflected in other parts of the New Testament; our understanding of Law and Grace; and the witness to a community of inclusion that is also a reflection of God's transformative holiness.

Doctrine in the Anglican Tradition

8. Doctrine is formed whenever the Church, as the Church, makes a statement about who God is and how God acts, and insofar as the blessing of a same-sex union constitutes such a statement about God and how God is active in relation to that union, it must be considered as a doctrinal matter. It must nevertheless be recognized that the term 'doctrine' is used in a number of different ways in the Anglican tradition. Doctrine is taken to refer generally to that teaching of the Church which is founded on Scripture, interpreted in the context of tradition, with the use of reason. But a finer distinction is recognized between what may be termed 'core doctrines' and what may be termed '*adiaphora*' (a distinction noted by *The Windsor Report*, §A.36, p. 21). Core doctrines have been understood (by the *Book of Common Prayer*, the Thirty-Nine Articles, the Solemn Declaration, and the Lambeth Quadrilateral) to mean the credal and earliest conciliar explications of Scripture with regard to the doctrine of the Trinity and the person and work of Jesus Christ. *Adiaphora* have been defined as matters 'upon which disagreement can be tolerated without endangering unity' (*WR* §A.36, p. 21). It should be noted that while *adiaphora* are distinguished from core doctrines, they are nevertheless doctrines.³
9. Furthermore, many teachings appear to occupy a place on a scale between core doctrines and *adiaphora*. In some parts of the Western church (though less prominently in Anglicanism), some teachings may be called "confessional", in that they are perceived as being required of the Church by the Spirit in a particular

³ *The Windsor Report* in fact refers to the concept of *adiaphora* itself as a 'vital doctrine' (§A.36, p. 21).

historical context.⁴ Anglican sacramental teaching (on the nature of the Eucharist, for example, or on marriage) may form another classification, having great authority without excluding different interpretations.

10. We are agreed that blessing of same-sex unions is not a matter of core doctrine in the sense of being credal.⁵ The determination of this question will not hinder or impair our common affirmation of the historic creeds. The Commission acknowledges that for some on all sides of the issue it has taken on an urgency that approaches the ‘confessional’ status, in that they believe that the Church is being called absolutely by the Spirit to take a stand. On the contrary, the Commission does not believe that this should be a Communion-breaking issue. We do believe that this issue has become a matter of such theological significance in the Church that it must be addressed as a matter of doctrine.
11. The Church aspires to enter into the fullness of truth through her continuing reflection on Scripture and doctrine under the direction of the Holy Spirit. Sometimes this means that when we seek to be faithful to Scripture and doctrine in changing circumstances, we may find ourselves led by the Spirit to new insights that affirm or contradict our past practices. The Abolition of the British slave trade in the 19th century is a classic example of the church reversing its approval of a practice seen as untouchably sanctioned in Scripture. Those who spearheaded the campaign against the trade were devout, meticulous, Evangelical, Bible-reading Anglicans who regarded slavery and the slave trade as incompatible with the mind and heart of Christ and the Gospel. For them, this was the ultimate justification for seeking to abolish it. They succeeded so well in winning Parliament, the English public and finally the Church of England to their cause that soon all of those parties were amazed that they had regarded the slave trade as a moral institution for so long.
12. Other shifts in the church’s convictions could be cited. The church at one time sanctioned segregation and civil rights abuses in the United States and South Africa; and the Anglican Church of Canada at one time implicitly allowed a policy of cultural assimilation in its ministry to aboriginal peoples. Our church today has been challenged to be open to the possibility that the blessing of same-sex unions is consistent with the teaching of Scripture and the development of the Church’s tradition. What is required of the Church is to discern the leading of the Spirit in this matter in reasoned and faithful dialogue with Scripture and tradition, and then to respond in love and obedience. It is commonly assumed that doctrinal

4 A truly confessional stance implies a sense of vocation: that the Church is called to affirm a particular doctrine in a particular historical situation. For example, the instance of the doctrine of justification was not chosen by the Reformers, but thrust upon them by their theological context; they truly believed they could ‘do no other’. The same could be said of the Confessing Church’s rejection of Nazi Christianity; or of the international rejection of the apartheid church in South Africa. Only history, ultimately, can show whether the confession was necessary and Spirit-led (*Dt 18:22*). The endless petty divisions in some branches of Protestantism should warn us against too readily assuming a confessional stance; and for this reason Anglicanism has always been suspicious of this approach.

5 This issue is not addressed directly by any one of the three creeds (Apostles’, Nicene, Athanasian).

certainty is required before pastoral actions can be taken, but history also demonstrates that clarity emerges when thought and action occur simultaneously.

Development of Doctrine

13. The history of Christian theology demonstrates that over time doctrines have developed and changed. Some such developments are viewed as true and some as false. Christians know that doctrine can and does change, but the Church also affirms that such development may never contradict the heart of the gospel. When true development occurs, it ultimately has healthy consequences for the life of the Church.
14. For example, in the early centuries of Christianity, baptism was the sacrament of spiritual rebirth into the Body of Christ, but it was also seen to be the primary if not sole means of forgiveness for profound spiritual disobedience and sin. This early understanding in the Tradition led to the common practice of adults delaying baptism until their latter years, or even their deathbed, to avoid falling into sin after baptism without having recourse to forgiveness. In time, repentance, confession and absolution developed as doctrines in the Church in their own right, but only as the Church was led by the Holy Spirit to a progressive refinement of the role of baptism in the Christian life.
15. For those who maintain that right teaching upholds what was always believed everywhere by all Christians, it needs to be said that conservation of the old is not necessarily the best way to preserve the truth. Furthermore, it is wrong to think that there is no place for originality in the consideration of revealed truth. As new situations and human problems arise, creativity in the rearticulation of traditional doctrine can be part of the voice of divine wisdom. It must also be noted that development of doctrine in a divided Church can lead to further fragmentation, as one part of the Body of Christ discerns a legitimate development that another cannot recognize. As our experience of the Reformation reminds us, when the Church wrestles with a development of doctrine, it can be a painful, lengthy and even violent process.
16. While much could be and has been written on the ecclesial implications of this issue for the Church (e.g. *The Windsor Report*), we would like to offer two questions we see emerging out of the present situation:
 - Is it theologically and doctrinally responsible for one member church of the Communion to approve a course of action which it has reason to believe may be destructive of the unity of the Communion?
 - Is it theologically and doctrinally responsible to accept unity as the value which transcends all others, and therefore for a member church of the

Communion to refrain from making a decision when it believes it has an urgent gospel mandate to proceed?

The cultural context

17. Within the Canadian church and beyond, the question of the blessing of same-sex unions brings us face to face with complex issues of how all of us receive, hear and interpret the gospel, through our Scriptures and tradition, in the context of different cultures. The Church from its early days has recognized that culture is the context in which Christians live out their faith. In the cosmopolitan setting of Athens, Paul uses the context of the diversity of religions as an aid in proclaiming the gospel (*Acts 17.16f*). In a similar vein he writes to the Corinthians that he is all things to all people, for the sake of the gospel (*I Cor 9:22*). Indeed, inculturation is essential to evangelism. In the present instance of the debate over the blessing of same-sex unions, the world of the Anglican Communion includes both cultures which accept gay and lesbian couples and recognize them as families as well as cultures which judge the public or even private expression of homosexuality as criminal. Within Canada, there is currently a lively debate being conducted in civil society and in Parliament, with some arguing for the legalization of same-sex marriage and others arguing for retaining the traditional definition of marriage. Many on each side are committed Christians, and many have no church or religious affiliation.
18. Furthermore, when the debate speaks of the Scriptural view of marriage, it must be recognized that the Biblical depictions of marriage are not uniform, and that some of the biblical examples of marriage fall far short of the ideal of Christ's self-giving love articulated in the New Testament (*Eph 5:25f*). Marriage in which the equality of the two persons is recognized is a relatively recent concept in society. Scripture upholds the equality of the two parties (*I Cor 7:3-6*), and both recognises and challenges the differentiation of roles (e.g. motherhood and fatherhood) (*Jn 4; Prov 31*). It is clear that, while Christianity has historically upheld the sanctity of the single state, regardless of whether or not it is lived out in the context of a vow of celibacy, there have been and are now many cultures that expect each person to be part of a couple or family, and are suspicious and judgmental of any expression of the single life, including celibate clergy.
19. In some northern and more isolated communities in Canada, the prospect of same-sex unions is deemed a threat because of questions of the viability of the culture and the community. In some countries where Christians are a minority, the very discussion of the blessing of same-sex unions is so inflammatory as to lead to violence against the Christian population. In some parts of the Communion the request for the blessing of same-sex unions has arisen in part from those who have left their country of origin because gays and lesbians have been subject to imprisonment, and private and public violence. For these the discussion is about justice, both politically and theologically. As has been

recognised by successive Lambeth Conferences and recent Primates' meetings, the challenge facing the Church is to see our cultural norms through the eyes of Christ and then, out of allegiance to him, to promote those norms that honour him and renounce those that do not.

Doctrines integral to the theological consideration of same-sex unions

20. We turn now to a brief consideration of some of the doctrines which must be addressed in a full theological reflection of the blessing of same-sex unions: salvation, incarnation, the person and work of the Holy Spirit, theological anthropology, sanctification, and holy matrimony. Our comments here are necessarily brief, and are intended to identify some of the areas that must be explored by the whole church, rather than to provide answers.
21. The Commission urges that this necessary theological discussion in the church move beyond attempts to justify one side or another of this specific question, and seek a broader consensus on the relationship of sexuality to our full humanity in Christ. This discussion should be carried out with respect for our fellow Anglicans throughout the Communion, and for our ecumenical partners. It could serve as an important missional resource to a society confused about sexuality.

Salvation

22. The beginning place of God's saving work in and for the world is love (*Jn 3:16*). From the place of God's great love for humanity, God moves toward us through the incarnation. With arms of love outstretched, God reaches across the chasm of our alienation, inviting all creation into the reconciling Word of God's redemption through Jesus the Christ. (*Lk 15*). Jesus as Word incarnate enfleshes the meaning of God's redemption and reconciling work. For Christians, Jesus becomes the pathway for our movement into the embrace of God's deliverance. However, despite this self-offering of God, the world persists in its pursuit of death in many forms. The idolizing of human appetites or of certain unexamined cultural norms is ultimately destructive of our relationships with God and with one another. And yet, still the Word of God invites us to move beyond the fragmentation of our personal and collective brokenness to enter the re-making work of God's deliverance which is the reconciliation of us and all creation in the person of Christ (*Col 1:15-20*).
23. Some Anglicans believe that the blessing of same-sex unions strikes at the root of the Church's being and gospel message because they interpret these relationships as contradicting the teaching of Scripture, and thus putting the salvation of people in such relationships in jeopardy (e.g., *Rom 1.18-32; I Cor 6.9*). On the other hand, other Anglicans maintain that a faithful biblical theology calls for same-sex

blessings (i.e., that the biblical passages usually cited as prohibiting same-sex relationships do not contemplate the contemporary ideal of lifelong committed same-sex unions). They would argue that we fail the gospel mandate when we uphold social taboos and systems that serve to keep people who seek such from fellowship with God (*Rom 3:21-25; II Cor 5:16-21*). We therefore believe that there is an urgent necessity for a dialogue where participants agree to pay full, careful and transparent attention to the authority of the whole witness of Holy Scripture and its claim upon the Church.

The Incarnation

24. At the heart of Christian life and teaching lies the mystery of the incarnation. In the life of Jesus, the Word became flesh, and our understanding of both who God is and who we are was re-made. Despite the inclination in certain periods of the history of Christianity at times to embrace a crude dualism which denies the salvation of the body, the unique wisdom of Christianity is rooted in the union of Word and flesh (*Jn 1:14; I Cor 15:12-58*). The union of divine and human in Jesus the Christ⁶ re-makes our apprehension of the *imago dei* (image of God) in which all human beings are created (*Rom 5:12-6:14; II Cor 5:17*). The incarnation is a radical affirmation of the possibility of the sanctification of the flesh. By extension then, human sexuality is cradled within the *imago dei* which we all bear. When we make choices for and with our bodies – what we will eat, what we will wear and how we will bodily express ourselves in work and pleasure – we are called to make those choices with full awareness that our body and our spirit are one, and together express the ongoing incarnation of the Word made flesh in Jesus (*Rom 8:1-30*). Not all choices express the meaning of love intended in the incarnation. However, all choices are held accountable to that ethic of love which the Word made flesh implies (*I Jn 4; I Cor 6:9-20; Mt 25:31-46; Mt 5:43-48; Jn 8:1-11; Eph 2:11-22*.)

The Person and Work of the Holy Spirit

25. The Holy Spirit acts in the hearts and minds of Christ's followers both to open us to God and to reveal God to us (*Jn 16.12-14; 14.26*). Inasmuch as the Spirit mediates the being of a holy and just God, our encounters with the Spirit will bring to light human waywardness in all its forms (*Ps 50; Is 1; Jn 3.20; 16.8*). At the same time, as the Spirit mediates the gracious love of God we find ourselves being transformed into Christ's likeness as individuals (*Prov 8; II Cor 3.18; Gal*

⁶ The union of the divine and human natures in the Person of Jesus Christ was carefully defined by the Fourth Ecumenical Council at Chalcedon in 451 as follows: "as regards his Godhead, begotten of the Father before all ages, but yet as regards his manhood begotten, for us and for our salvation, of Mary the Virgin, the God-bearer; one and the same Christ, Son, Lord, Only-begotten, recognized in two natures, without confusion; without change, without division, without separation; the distinction of natures being in no way annulled by the union, but rather the characteristics of each nature being preserved and coming together to form one person ..."

5.16–25) and into the Body of Christ as God’s own people (*I Cor 12.12–13; Gal 3.14, 26–29; Eph 2.1–10; 4.3–16; Jude 20–21*). The question of our sexual behaviour is thus related to what we understand to be the nature of sin and the Christ-like life lived out in the life of the Church. As an agent of creation, inspiration and sanctification, we expect that God’s Spirit will lead us to the will of God in this matter in a way that honours the truth of who we are in Christ as revealed in Scripture, and will empower us to exhibit the spiritual fruit of love, joy, peace, patience, kindness, generosity, faithfulness, gentleness and self control (*Gal 5.22-23; Joel 2:28-29; Acts 2*).

Theological Anthropology

26. Theological anthropology, the doctrine of the meaning and purpose of humankind created in the image and likeness of God (*Gen 1.26-27*), within the entire spectrum of creation, redemption and sanctification, became a focus of Christian theology in the second century. Theological anthropology responds to the question of the nature and purpose of human life, the nature of the image and likeness of God that we bear, and the ways in which this image is both corrupted and restored. The rise of Gnosticism in the 2nd century, with its view that salvation could only occur when the spiritual nature was freed of the physical, drew fire from such different theologians as Irenaeus of Lyons, Clement of Alexandria, and Origen. While various early Christian thinkers addressed these questions in different ways, it became clear that the Christian Church held to the common belief that our physical existence is always important to the fullness of human life. Furthermore, while human sinfulness has destructive consequences, it does not destroy a human being’s identity as a creature of God, made in God’s image (*Hos 11:1-9; Jn 3:16-17; Luke 15:11-32; Rev. 18-19*).
27. The absolutely fundamental fact of our existence as human beings is, quite simply, the fact of our having been created by God. Of all things in creation, the existence of human beings is a unique kind of existence, for we are brought into being specifically in order to reflect the “image” and share the “likeness” of God (*Gen 1.26; Ps 8*). It has been revealed in the event of the incarnation that this sharing in the “likeness” of God means a sharing in the divine life – God’s very self (*II Pet 1:4*). We are therefore, from the beginning of our existence, creatures who stand always already in relation to God as our origin and intended end, whether or not we accept this relation as the basic nature of our existence. We have been created by God, for God, and to acknowledge and affirm this fact is to acknowledge and affirm it with all that we are and all that we do (*Rom 12:1-2; I Pet 1:15-16*).
28. Our repeated failure to affirm this reality has had ongoing consequences for the life of the world (*Rom 5:12; Rom 8*). Yet God has not abandoned us to the consequences of our separation from God, but has reached out to us in love, and has come to be with us in our brokenness. In the saving mystery of the incarnation, crucifixion, resurrection and ascension of Christ, whose Spirit dwells

within us, God has forevermore united our humanity to God's self, taking on our life, our sufferings, and even our death – all that we are – so that all that God is may be ours as well (*II Cor 5:21*). This means that Jesus Christ is the fulfilment of what God has intended for us as God's creatures (*Jn 10:10b*). The life which reflects the "image" of God and shares in God's "likeness" – in the divine life itself – is the life which, through the power of the Holy Spirit, is conformed to the image and likeness of the crucified and risen One (*Gal 2:19-21; Phil 2:1-13*). The life lived "in Christ" is a life which participates in and is transformed by the reality of God's saving mystery (*Rom 12:2a; II Cor 5:17*). Faithfulness to Christ, then, demands precisely that the human life in its every aspect is subject to this redemptive, re-creative transformation. This, in fact, is what it means to be fully human, as God created us to be.

29. To be drawn into the risen life of Christ extends beyond our individual salvation and transformation. God's desire is that in Jesus Christ, the second Adam, all humanity is to be drawn ultimately into the life and work of God, and all of creation is to be reconciled to God. We are not saved alone, but in company with each other, and for this reason the Church is called out as a sign and precursor of God's loving purpose for all creation (*Rom 5:12; Col 1; Mt 28:19-20*).

Human Relationships and Sanctification

30. Another fact of our existence as human beings is our having been created male or female (*Gen 1:27*). That is, in creating us, God has chosen and willed for us this reality of being male and female, which we hold in common with many other forms of created life. While men and women, having been created in the image of God, share a perfect equality as human persons, they also participate in the genetic difference of their maleness and femaleness. Historically, many have understood this to be a relationship of complementarity, in which men and women, in being created by God, were created male and female precisely for one another (*Gen 2:18-24*). In their equal dignity as persons, as well as in their difference as male and female, a man and woman may form 'one flesh' in marriage, and thereby make possible the continuation of human life, as ordained and commanded by God (*Gen 2:24, 1:28*). This is understood to be the foundation of the institution of marriage (*Mt 19:4, Mk 10:6*). In creating human beings male and female, then, God created them with the potential not only to 'be united' in a relationship of love and creative complementarity, but to 'be fruitful' in that union. Without either male or female, without both man and woman, the perpetuation of human life in the created order would not be possible. The longing for partnership that manifests itself in the human relationship of a marriage comes to be seen in the Church as a sign of God's restoration of all humanity in the new creation (*Rev 21-22, Eph 5:29-32*). Whether or not we are called to enter the state of marriage, we are created, and we go on, male and female, as God created us. Our longing for community in a partner

complementary to us, as a fundamental aspect of our humanity, continues to be a pathway to our participation in the fullness of life to which God calls us in Christ.

31. Questions have been raised about whether this complementarity of male and female is necessary for every godly human sexual relationship. Each person, whether male or female, is made in God's own image. Some, we know, are sexually attracted to persons of their own gender. While same gender couples cannot procreate naturally, they are able to contribute to the community in which they live, and it is possible for them either to adopt children, or, for some, to use artificial insemination or in vitro fertilization. While in earlier ages the greatest evidence of God's blessing was deemed to be the gift of children, procreation is no longer portrayed as the primary end of marriage in our Anglican liturgies of holy matrimony (*Book of Common Prayer*, p. 170; *Book of Alternative Services* p. 528). Healthy, heterosexual Anglican couples may, and some do, decide not to have children. Such relationships bear fruit in community service, Christian ministries and the pursuit of holiness. Does the lack of gender complementarity in homosexual Anglican couples hinder them from making the same commitment to one another in the eye of God and in the view of the Christian community? Such same-sex relationships, founded upon mutual dedication and love, seek God's blessing upon their life together, to the exclusion of all others, until parted by death. Thus the Commission understands the blessing that they seek to be analogous to that received in Christian matrimony, rather than, for example, the blessing of a house or home. The question that remains is whether the lack of complementarity of gender in same-sex unions can prevent such a couple from being a means of grace, experiencing spiritual growth, and participating in the life of God.
32. The creation accounts indicate that human beings were meant to live in community: "Then the LORD God said, 'It is not good that the man⁷ should be alone.'" (*Gen 2:18a*). The longing for relationship ("This at last is bone of my bone and flesh of my flesh" (*Gen 2:23a*)) compels the person to leave the family of origin and to cleave to another, where a new community is established (*Gen 2:24*).
33. Understandings of family are strongly culturally defined and conditioned, and we note that several models of the family exist in Scripture (*Gen 3*, *Gen 16*, *Song of Solomon*, *Ruth*, *I Sam 1-3*, *Hos 1-3*, *Mk 3:31-35*). Yet the Bible invites critique of family structures found in all cultures. Because they are such a powerful force in human life, and because of the strength of family systems, they are one of the places that sin can be most forcefully encountered (*Gen 3:1-4:16*; *II Sam 11-19*, *Gen 27*). Equally, the family is often the place where, even in the midst of brokenness, great grace is found (*Gen 27*, *Gen 37-50*, *I Sam 1-3*, *II Kings 4*; *Ps 133*, *Hos 1-3*, *Luke 1-2*, *Mt 1*, *I Cor 7:12-17*).

⁷ 'adam'; literally 'earth creature'

34. The family lies at the centre of the Abrahamic covenant, as God promises to Abraham that in him all the families of the earth shall be blessed (*Gen 12:3*). The promise that from Abraham's faithful family a faithful nation will spring is seen by Paul as the foreshadowing of the new community formed around Christ (*Rom 9-11, Gal 3:6-9*). Relationships in the context of families are locations in which grace acts to refine and orient us towards Jesus, as in relationships we are confronted with our limitations most intensely. These relationships are often abused in our attempt to exercise power over one another (*Gen 3-4, Num 5; Judg 14-16, Judg 19-20; Col 3:18-19*). This is in direct confrontation with our call to be with and for one another in relationship, as Christ is with and for us (*Song of Solomon; Eccles. 4:9-12; Eph 5:21-6:2*).
35. Throughout the Scriptures, those whose lives are marked by breaches in the conventional familial and social structures – the barren, the widowed, the orphaned, the exiled – are identified as the particular recipients of God's care, mercy and presence (*Ex 22:31-34, Is 54; Is 56; Ps 68; Ps 113; Acts 8:26-40*). .
36. Belonging to God's covenant people – by birth in the Old Testament (signified for males by circumcision) and by adoption in the New Testament (signified by baptism) – a person is related to the covenant community of Israel and the Church. By faith and obedience to the will of God, we continue to demonstrate our membership, by grace, in the household of God (*Mt 25:40, I Pet 2:17*); and in the communal meal of the eucharist the bonds of our relationship are strengthened as we look forward to the last days when the restored creation, the entire family of God in heaven and in earth, will be gathered around the table (*Is 2:2-4; Is 25:6-8; I Cor 11:17-26; Eph 3:7-21*).
37. In the New Testament, the Christian community has replaced family, tribe and nation as the primary community of relationship, and whether married or single it is the Body of Christ that lays first claim on us (*Mk 3:31-35, Mt 10:35-39*). Paul's endorsement of celibacy (*I Cor. 7:25-40*), and the tradition of the first millennium, should lead the present church to value, celebrate and support those called to a single life. There are many who live single lives, either because they feel so called or because personal circumstances dictate (*Mt 19:12*). In a social and cultural context that has tended to set marriage and family as the norm, it is particularly important for the church to support those whose experience of single or married life is one of loneliness or isolation. It is of the very nature of the Body of Christ that all are to be given a place.

Holy Matrimony

38. In the Anglican Church of Canada, marriage is understood to be a matter of doctrine, both in the Preface to the Marriage Canon and in specific references within the Canon (*section iv.27.f*). Although Article XXV is unwilling to enshrine matrimony as a 'sacrament ordained of Christ', it does acknowledge that

it is a state of life ‘allowed in the Scriptures’, and the Prayer Book liturgy goes so far as to see it as an institution ‘signifying unto us the mystical union that is betwixt Christ and his Church’ (see also *BAS*, p.534, cf. *Eph 5:31f*). The ‘sacrament of marriage’ (*BAS*, p. 535) is understood in the Christian tradition as a good gift of God that is a means of grace (*BAS*, p. 534). As a human institution, Scripture indicates that in the scope of eternity it is a temporary one (*Mk 12:25; Mt 22:30; Lk 20:35*), but it has an eternal significance as a description of the occasion of the heavenly banquet and the marriage of the Lamb (*Rev 19:7-9*).

39. It is the view of the Commission that any proposed blessing of a same-sex relationship would be analogous to a marriage to such a degree as to require the church to understand it coherently in relation to the doctrine of marriage. The Commission noted that the change in civil law in Canada to permit the civil marriage of same-sex couples requires a clarification of the validity and sustainability of the distinction between blessings and marriages in the Canadian context.
40. Also in our church, a civilly married husband and wife who have committed to lifelong fidelity may seek the blessing of their marriage by our church. This is significant because the Marriage Canon (*Canon XXI*) of the General Synod recognizes that “not all marriages in human society conform, or are intended to conform, to the standard here described” (*Preface*). The blessing thus recognizes the civil marriage as Christian marriage or holy matrimony. Moreover the blessing recognizes that the couple have the intention, and the church the expectation, of the godly behaviour outlined in the Preface to Canon XXI (see *Appendix A*).
41. It is clear therefore that such blessings, offered by the church, are extremely important. In addition to the grace conferred, they recognize a Christian commitment in the marriage that is not assumed by civil marriage.

Conclusion

42. It is the determination of the Primate’s Theological Commission that the blessing of same-sex unions is a matter of doctrine. In reaching this conclusion, the Commission recognizes the range of interpretations given to the term ‘doctrine’. We do agree that the blessing of committed same-sex unions is not a matter of what is often referred to as core doctrine in the sense of being credal. It is a matter of doctrine that does not hinder or impair our common affirmation of the three historic creeds. We have indicated what we believe to be the primary lines of connection to the doctrines of salvation, incarnation, the person and work of the Holy Spirit, theological anthropology, sanctification, and holy matrimony.
43. In our conviction that the blessing of same-sex unions is doctrinal, we are mindful of the burning pastoral issues involved. Doctrinal and pastoral concerns are not

mutually exclusive, but profoundly connected. It is precisely the pastoral importance of this issue that demands the dignity and integrity of a careful consideration of its doctrinal implications. The pastoral importance of this issue deserves a careful consideration of its doctrinal implications in a manner that is deeply respectful of the dignity and integrity of the gay and lesbian members of our church.

44. It is often lamented that the Church should become preoccupied in debates on sexual ethics when there are so many more urgent issues that could be ameliorated if only we would redirect our zeal. But the depth of feeling that exists in the Communion on this matter indicates how important it has become. It addresses our identity as sexual beings in community in an intimate and profound way. It also relates to the question of how the gospel of Jesus Christ is for all human beings, irrespective of our sexual identities. It is now for the Church to decide whether or not the blessing of same-sex unions is a faithful, Spirit-led development of Christian doctrine.

Appendix A

Preface to the General Synod Canon XXI

‘On Marriage in the Church’

1. The Anglican Church of Canada affirms, according to our Lord’s teaching as found in Holy Scripture and expressed in the Form of Solemnization of Matrimony in the Book of Common Prayer, that marriage is a lifelong union in faithful love, and that marriage vows are a commitment to this union, for better or for worse, to the exclusion of all others on either side. This union is established by God’s grace when two duly qualified persons enter into a covenant of marriage in which they declare their intention of fulfilling its purposes and exchange vows to be faithful to one another until they are separated by death. The purposes of marriage are mutual fellowship, support, and comfort, and the procreation (if it may be) and nurture of children, and the creation of a relationship in which sexuality may serve personal fulfilment in a community of faithful love. This covenant is made in the sight of God and in the presence of witnesses and of an authorized minister.
2. The Church affirms in like manner the goodness of the union of man and woman in marriage, this being of God’s creation.¹ Marriage also is exalted as a sign² of the redeeming purpose of God to unite all things in Christ,³ the purpose made known in the reunion of divided humanity in the Church.⁴

1. Cf. Gen. 1:27–31

2. Eph. 5:31f.

3. Eph. 1:9f.

4. Eph. 2:11–16.

3. The Church throughout its history has recognized that not all marriages in human society conform, or are intended to conform, to the standard here described. For this reason, in the exercise of pastoral care as evidenced in the earliest documents of the New Testament, the Church has from the beginning made regulations for the support of family life especially among its own members.
4. Aspects of the regulation of marriage in the apostolic Church are recorded in the New Testament. A new standard of reciprocal love between husband and wife was introduced leading towards an understanding of their equality.¹ In preparation for marriage Christians were directed to seek partners from among their fellow believers.² In Christ’s name separated spouses were encouraged to seek reconciliation.³ In his name also divorce was forbidden though not without exception.⁴ In certain circumstances a believer already married to an unbeliever might be declared free from such a marriage bond;⁵ in others, and here in the name of Christ, remarriage during the lifetime of a former spouse was described, with one exception, as an adulterous union.⁶

1. 1 Cor. 7:3f, 11:11f, Eph. 5:21–33, cf. Gal. 3:28

2. 1 Cor. 7:39, 2 Cor. 6:14, cf 1 Thess. 4:2–8 (RSV)

3. 1 Cor. 7:10f
4. Matt. 5:31f, Mark 10:2–9, cf. Mal. 2:13–16
5. 1 Cor. 7:12–16
6. Matt. 19:9, Mark 10:11f, Luke 16:18, cf. Ro. 7:3

5. From these principles and precedents the Church, living in many cultures and in contact with many different systems of law, has sought in its rites and canons to uphold and maintain the Christian standard of marriage in the societies in which believers dwell. This standard and these rites and canons pertain to the selection of marriage partners, preparation for marriage, the formation of a true marriage bond, the solemnization of marriage, the duties of family life, the reconciliation of alienated spouses, and to the dissolution of marriage and its consequences.
6. All members of this Church, in fulfilling the obligations of the People of God, share according to their circumstances in the obligation to uphold Christian standards of marriage in human society especially by care for their own families and by neighbourly care for the families of others. Special obligations rest upon certain members of the Church as set forth below.
7. The particular duties of the clergy, described in part elsewhere in this Canon, include the provision of education for marriage and family life, the solemnization of marriage, the pastoral care of families, the encouragement of reconciliation of estranged spouses, and the pastoral care of those whose family tie have been broken or interrupted by death, sickness, poverty, enforced absence, human weakness, or by wilful act.
8. The duties of the laity, according to their several circumstances, are to share with the clergy the responsibility for upholding family life, in particular:
 - a) by their presence with friends and neighbours at weddings to bear witness to their support of those who marry;
 - b) to safeguard the legality of marriages by readiness to allege promptly any cause or just impediment which might make a proposed marriage unlawful;
 - c) to promote and encourage the use of the professional skills that serve family life;
 - d) as spouses, to be faithful to their own marriage vows;
 - e) as parents, guardians, god-parents, teachers, or other fully qualified persons, to guide children and young persons in preparation for family life;
 - f) as neighbours, mutually to promote the welfare of families, and to seek the reconciliation of any whose family life is impaired or broken;
 - g) as communicants, to uphold the Church's discipline, and to seek the restoration to communion of any who have become alienated or are excommunicate; and
 - h) as citizens, to work for the maintenance of just laws for the welfare of family life.

Appendix B

Terms of Reference For the Primate's Theological Commission

1. The Primate's Theological Commission shall consist of 12 members, appointed by the Primate.
2. The Commission shall:
 1. encourage and promote theological discussion in the Church by producing statements and study materials on central theological questions
 2. set its own agenda, in consultation with the Primate, concentrating on key theological issues
 3. discuss the foundational theological questions underlying matters referred to the Commission by the Faith Worship and Ministry Committee and/or the House of Bishops and/or the Council of General Synod
 4. reflect and respect the diversity of theological opinion in the Church
3. Members shall be Anglicans with appropriate expertise and representative of the diversity of theological opinion in the Church.
4. At least one member shall be a member of the Anglican Council of Indigenous Peoples. At least one member shall be a member of the Committee on Faith Worship and Ministry of the General Synod.
5. The Commission shall invite an ecumenical reflector to participate in its meetings, and may invite Anglicans and/or members of other churches to participate in its projects.
6. The Commission is subject to Sections 43 and 44 of the Constitution.
7. Notwithstanding section 43(e) of the Constitution, members shall serve for a period of 6 years, whereupon a review of the Commission's work and membership shall be undertaken by the Primate.

Appendix C

Resolution of General Synod 2004 on the Blessing of Same Sex Unions (A134)

The following resolution was adopted: “Be it resolved that this General Synod:

- 1) Affirm that, even in the face of deeply held convictions about whether the blessing of committed same sex unions is contrary to the doctrine and teaching of the Anglican Church of Canada, we recognize that through our baptism we are members one of another in Christ Jesus, and we commit ourselves to strive for that communion into which Christ continually calls us;
- 2) Affirm the crucial value of continued respectful dialogue and study of biblical, theological, liturgical, pastoral, scientific, psychological and social aspects of human sexuality; and call upon all bishops, clergy and lay leaders to be instrumental in seeing that dialogue and study continue, intentionally involving gay and lesbian persons;
- 3) Affirm the principle of respect for the way in which the dialogue and study may be taking place, or might take place, in indigenous and various other communities within our church in a manner consistent with their cultures and traditions;
- 4) Affirm that the Anglican Church is a church for all the baptized and is committed to taking such actions as are necessary to maintain and serve our fellowship and unity in Christ, and request the House of Bishops to continue its work on the provision of adequate episcopal oversight and pastoral care for all, regardless of the perspective from which they view the blessing of committed same sex relationships; and
- 5) Affirm the integrity and sanctity of committed adult same sex relationships.”

MOTION TO DEFER

The original resolution brought to General Synod contained a section 2 which read “That this General Synod affirm the authority and jurisdiction of any diocesan synod, with the concurrence of its bishop, to authorize the blessing of committed same sex unions.” In the course of debate, a motion to defer this clause was moved and carried:

That Resolution A134 be amended by:

- Deferring consideration of section 2 until the meeting of General Synod in 2007; and during the period of deferral:
- Request that the Primate ask the Primate’s Theological Commission to review, consider and report to the Council of General Synod, by its spring 2006 meeting, whether the blessing of committed same sex unions is a matter of doctrine;
- That on receipt of such a report, the Council of General Synod distribute it to each province, diocese and the House of Bishops for consideration.

Rapport

*de la
Commission de théologie du Primat*

de l'Église anglicane du Canada

*concernant la bénédiction de
l'union de personnes du même sexe*

Rapport Saint Michael

Préface

Le Synode général de 2004 a demandé «que la Commission de théologie du Primat étudie en profondeur la question de la bénédiction de l'union stable de personnes du même sexe, afin de savoir si elle constitue un point de doctrine, et soumette ensuite son rapport.» Le Primat, Monseigneur Andrew Hutchison, a transmis la requête à la Commission, et a insisté sur la nécessité d'une étude approfondie car le moment est opportun. L'archevêque était convaincu qu'il y allait de l'intérêt de l'Église de pouvoir soumettre ce rapport au Synode général de 2007 et que, par conséquent, la Commission de théologie du Primat devrait avoir terminé son rapport à l'automne 2005. Nous avons accepté et, finalement, nous nous sommes engagés à soumettre le rapport à une date antérieure, c'est-à-dire lors du Conseil du Synode général en mai 2005.

La Commission est très reconnaissante à la Communauté des *Sisters of the Church*. Trois de nos quatre réunions ont eu lieu à leur couvent, *St. Michael's House*, à Oakville, en Ontario. Nous avons beaucoup apprécié leur hospitalité, ainsi que la possibilité de nous joindre à elles en prière. C'est pour marquer notre gratitude que nous avons intitulé le présent texte : «Rapport St-Michael». Les commissaires viennent de différents diocèses de l'Église du Canada, et nos positions en matière de théologie différaient souvent profondément. Nous avons toutefois écouté avec respect et attention tout ce qui a été dit, ce qui nous a permis de nous montrer plus compréhensifs et plus ouverts. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Chanoine Alyson Barnett-Cowan, qui représente l'Église nationale à la Commission, et dont l'appui nous a été précieux. Le Primat avait décidé de ne pas assister aux deux séances durant lesquelles la Commission a travaillé presque exclusivement sur le Rapport, mais nous avons vivement apprécié son appui et ses prières.

Nous demandons au Conseil de recevoir ce Rapport, et d'en confier à notre Église le soin de l'étudier. Nous estimons que nous avons défini les besoins sur lesquels il faut se pencher ensemble pour pouvoir trouver la voie à suivre. Une de nos principales préoccupations est l'engagement grave que notre Église doit prendre vis-à-vis de toute la gamme de problèmes d'ordre théologique qui vont de pair avec ce type de bénédiction. En particulier, nous demandons aux Provinces de ne pas essayer de marquer des points au plan rhétorique, ou d'obtenir de l'influence à propos de positions prédéterminées comme étant les positions justes. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres, et pour ce faire, nous devons apprendre à écouter avec soin, et dans un esprit de prière.

Nous espérons que les travaux de la Commission, dont les membres viennent de différents collèges, universités, séminaires, paroisses et diocèses, permettront à l'Église de s'engager encore plus avant et de se livrer à une réflexion sur la théologie qui s'avère très nécessaire.

Nous remercions le Synode et notre Primat de nous avoir confié cette tâche.

La Très révérende Victoria Matthews,
Évêque d'Edmonton,
Présidente de la commission

Membres de la Commission de théologie du Primat

T. Rev. Victoria Matthews, Évêque d'Edmonton, Présidente, Edmonton, AB

Rev. Dr. Stephen Andrews, Thorneloe University, Sudbury, ON

T. Rev. Benjamin Arreak, évêque auxiliaire de l'Arctique, Kuujuuak, QC

Dr. Walter Deller, College of Emmanuel and St. Chad, Saskatoon, SK.

Rev. Dr Wendy Fletcher, Vancouver School of Theology, Vancouver, BC

Rev. Jamie Howison, St. Benedict's Table, Winnipeg, MB

Rev. Paul Jennings, Montreal Diocesan College, Montreal, QC

Rev. Joanne Mercer, Queen's College, St. John's NL

Dr. Robert Moore, Christ Church Cathedral, Ottawa, ON

Rev. Dr. Gary Thorne, St. George's Church, Halifax, NS

Rev. Madeleine Urion, Wycliffe College, Toronto, ON

Rev. Lisa Wang, Trinity College, Toronto, ON

Condensé du rapport

1. La Commission a conclu que la bénédiction accordée à l'union de personnes du même sexe constitue un point de doctrine.
2. La Commission considère que l'expression : «union stable de personnes du même sexe» s'applique à une relation stable, adulte, monogame, que l'on souhaite voir durer toute une vie, et qui implique l'intimité sexuelle.
3. La Commission estime particulièrement important que l'Église tout entière procède à une discussion du sujet d'une façon soutenue, respectueuse, non polémique et accompagnée de prières.
4. La Commission reconnaît qu'il y a une variété d'interprétations que l'on peut donner au mot «doctrine», et que les doctrines s'élaborent et se modifient au cours des années. Nous sommes d'accord sur le fait que la bénédiction de l'union stable de personnes du même sexe n'appartient pas à ce que l'on appelle souvent une doctrine *fondamentale*, c'est-à-dire une doctrine qui relève des Credo.
5. La Commission ne pense pas qu'il s'agisse là d'un problème qui puisse détruire la Communion.
6. La Commission reconnaît que «l'Écriture Sainte – Ancien et Nouveau Testaments - nous transmet la parole de Dieu et contient tout ce qui est nécessaire au salut.» (*Book of Alternative Services p.645*). Nous reconnaissons que l'interprétation des Écritures est un sujet très important et complexe et que, à certaines époques de l'histoire de l'Église, des lectures «fidèles» ont pu conduire à des interprétations contradictoires, ce qui exige un dialogue et des prières soutenus afin de percevoir la voix véritable de l'évangile.
7. La doctrine de l'Église a toujours trouvé son expression d'une façon définitive dans la liturgie. Celle qui concerne cette bénédiction ne fait pas exception à la règle puisque l'Église y déclare l'activité divine à l'endroit de l'objet de la bénédiction.
8. La Commission est d'avis qu'une bénédiction de l'union de deux personnes du même sexe serait suffisamment analogue à un mariage pour exiger que l'Église l'envisage de façon cohérente dans la perspective de la doctrine du mariage.
9. La culture fournit le contexte dans lequel les chrétiens vivent leur foi et formulent la doctrine. Le défi auquel fait face l'Église, c'est de considérer nos normes culturelles avec le regard du Christ, et à ce moment-là, à cause de l'allégeance de l'Église vis-à-vis de lui, de promouvoir les normes qui l'honorent, tout en renonçant aux autres.
10. Plusieurs doctrines font partie intégrante de la bénédiction de l'union stable de personnes du même sexe: le salut, l'incarnation, la personne et l'œuvre de l'Esprit Saint, l'anthropologie théologique, la sanctification et le mariage.
11. Nous recommandons que toute discussion de la bénédiction de l'union stable de personnes du même sexe cherche à en arriver à un consensus plus large sur la relation entre la sexualité et notre pleine humanité dans le Christ.
12. L'importance de la question au plan pastoral mérite une étude approfondie de ses implications sur le plan de la doctrine, d'une manière qui soit profondément respectueuse de la dignité et de l'intégrité des membres homosexuels de notre Église.

***Rapport de la Commission de théologie du Primat
de l'Église anglicane du Canada
sur la bénédiction de l'union de
personnes du même sexe
(Rapport St. Michael)***

«Pour toi, enseigne ce qui est conforme à la saine doctrine.» (*Tite 2 :1*)¹

1. La Commission a conclu que la bénédiction des unions de même sexe constitue un point de doctrine.² Cette conclusion atteinte, la Commission est bien consciente du nombre d'interprétations que l'on peut donner au mot *doctrine*, et elle a tenté dans les pages qui suivent, avec beaucoup d'attention et de prières, de comprendre la complexité de la nature de la doctrine et sa relation avec un problème qui divise la communauté. Nous insistons particulièrement sur la nécessité pour l'Église tout entière de s'engager à poursuivre les discussions sur ce problème de façon continue, respectueuse de l'opinion des autres, en priant et sans chercher la polémique. Nous espérons qu'ainsi nous arriverons à un meilleur discernement de ce que signifie «saine doctrine» et que nous atteindrons notre objectif de plénitude dans le Christ. (*Is.55:6; Ps.27:8; Col.1 :28; Prov. 8:17; Eph.2:10*)

2. La bénédiction de l'engagement de deux personnes du même sexe est liée à la question de savoir comment toute sexualité, entant qu'élément de notre existence corporelle, participe à notre rédemption – notre entrée dans cette vie de sainteté à laquelle le Christ, par son incarnation, sa vie, sa mort et sa résurrection, nous appelle constamment. Chaque découverte dans la connaissance humaine, la recherche scientifique et le développement socioculturel doit être saisie dans le contexte d'une réalité fondamentale: tout ce que nous faisons, tout ce que nous sommes, et cela inclut la sexualité et l'intimité sexuelle, constitue une réponse, dans la foi, à la personne de Jésus Christ. Par conséquent, dans la mesure où un véritable engagement entre des personnes de même sexe, engagement pris pour durer toute une vie, constitue une relation qui peut permettre ou gêner notre participation à la vie divine par

¹ Toutes les citations bibliques proviennent de la TOB (Traduction œcuménique de la Bible).

² Pour la Commission, l'expression : «union de deux personnes du même sexe» indique une relation stable, adulte, monogame, prévue pour durer toute une vie, et qui implique des rapports sexuels

l'intermédiaire de Jésus Christ, et par le pouvoir de l'Esprit Saint, cette relation est liée de façon inextricable au mystère fondamental de la Trinité, et à la façon dont nous percevons la compassion salvifique de Dieu. Plus catégoriquement, il nous semble que cette question soit liée de façon fondamentale aux doctrines du salut (sotériologie), de l'incarnation, de l'œuvre de l'Esprit Saint, de notre création à l'image de Dieu (anthropologie théologique), de la sanctification et du mariage.

3. De plus, la doctrine de l'Église a toujours été définie et exprimée à travers sa liturgie. La bénédiction n'en est pas une exception, puisque c'est par cette liturgie que l'Église déclare l'activité de Dieu à l'endroit de l'objet de la bénédiction. Autoriser une forme liturgique particulière pour la bénédiction de l'union de personnes du même sexe sous-entend donc que la forme et le contenu de la liturgie sont une expression de la doctrine chrétienne telle qu'elle a été reçue et est comprise par l'Église anglicane du Canada. De plus, nous estimons que la bénédiction de l'union de personnes du même sexe est véritablement analogue à la bénédiction nuptiale. Pour toutes ces raisons, la Commission est convaincue que la bénédiction de l'union de personnes du même sexe doit être traitée comme une question d'importance doctrinale.
4. Dans sa référence aux Écritures, afin d'étayer ses conclusions, la Commission reconnaît que l'interprétation des Écritures est complexe, et qu'à n'importe quelle époque de l'histoire de l'Église, une lecture «fidèle» peut conduire à des conclusions contradictoires. Par exemple, la compréhension de la nature et de la place de la Loi dans le royaume de Jésus, et plus particulièrement la manière dont elle s'applique aux gentils dans l'Église apostolique, s'est élaborée graduellement et a été source de controverse et même de divisions (*Actes 15; Galates*).
5. En ce qui concerne les rapports entre Écriture et doctrine, nous pouvons noter un certain de thèmes anglicans. Les formulations classiques (Déclaration solennelle, vœux d'ordination, les Trente-neuf articles) affirment que les Écritures «contiennent tout ce qui est nécessaire au salut». Cela ne veut pas dire que tout ce qui est contenu dans les Écritures soit nécessaire au salut. Les exemples de liturgie anglicane, en particulier ceux que l'on peut trouver dans le *Book of Common Prayer*, suggèrent que les modèles normatifs d'interprétation des Écritures sont les Credo classiques, et plus généralement les divers textes de doxologie, les textes concernant l'appel, la sainteté et la libération, qui s'articulent dans l'emploi répété des antiennes et des collectes quotidiennes. De plus, la tradition anglicane considère les Écritures dans la perspective de notre foi trinitaire. Cette dernière est l'expression d'un mouvement qui commence avec notre reconnaissance, en tant que créatures, de Dieu le créateur, de la constatation et de la confession de nos péchés et de notre misère spirituelle, de la proclamation de la grâce dans l'œuvre salvifique du Christ, et de l'acceptation de l'œuvre sanctificatrice de l'Esprit Saint dans la plénitude de nos vies et de nos communautés. À mesure que nous poursuivons notre lecture des Écritures à travers le cycle de l'année liturgique, ce cadre d'interprétation est renforcé.
6. Dans le cours de son propre travail, la Commission a de plus en plus pris conscience que chacun de nous écoute et interprète les Écritures, selon sa propre culture. Les approches

des divers membres de la Commission nous ont rappelé qu'entendre les Écritures à partir de notre culture peut parfois nous ouvrir à des possibilités enrichissantes de fidélité à la bonne nouvelle du Royaume du Christ, et à d'autres moments l'Écriture peut nous aider à nous ouvrir davantage et à faire exploser nos idées préconçues. Cette interaction des Écritures et de la culture et de l'adoption de la qualité de disciple n'est ni superficielle, ni facile, ni prévisible.

7. La bénédiction de l'union de personnes du même sexe exige que nous explorions et pesions les tensions réelles qui existent entre les différents courants bibliques d'enseignement sur la sexualité humaine, le partenariat dans un couple, le caractère radical des traditions prophétiques et le défi qu'elles constituent pour une religion conventionnelle et pour les mœurs sociales. Il faut aussi considérer la sainteté personnelle par rapport à la sainteté communautaire, les rapports entre le Jésus qui apparaît dans les évangiles et celui qui est reflété dans d'autres textes du Nouveau Testament, la compréhension que nous avons de la Loi et de la Grâce, et le témoignage à l'endroit d'une communauté inclusive qui est aussi un reflet de la sainteté du Dieu qui nous transforme.

La doctrine et la tradition anglicane

8. La doctrine s'élabore chaque fois que l'Église, en tant qu'Église, produit une déclaration concernant Dieu, qui il est et comment il agit, et dans la mesure où la bénédiction de l'union de personnes du même sexe constitue une déclaration de ce type, on doit l'envisager comme un point de doctrine. Il faut toutefois reconnaître que le mot : «doctrine» est compris de différentes façons dans la tradition anglicane. On considère en général que la doctrine concerne l'enseignement de l'Église provenant des Écritures, interprétées dans le contexte de la tradition, et le recours à la raison. Mais on fait une distinction plus fine encore entre ce qui peut être considéré comme doctrine fondamentale et ce que l'on peut appeler *adiaphora*, (distinction que fait le *Windsor Report*, para. A36, p.21). Les doctrines fondamentales, (selon le *Book of Common Prayer*, les Trente-neuf articles, la Déclaration solennelle de 1893 et le Quadrilatère de Lambeth), contiennent ce que l'on peut trouver dans les Credo et dans les explications données dans les premiers textes conciliaires à propos de la doctrine de la Trinité et de la personne et de l'œuvre de Jésus Christ. Les *adiaphora* ont été définis comme «des sujets à propos desquels il est permis aux membres de la Communion de n'être pas d'accord, sans que cela mette en danger l'unité de l'Église» (*WR para. A.36, p.21*). Il est important de noter que, bien qu'on puisse distinguer entre doctrines fondamentales et *adiaphora*, ces dernières sont néanmoins des doctrines.³
9. De plus, dans bien des cas, les enseignements semblent occuper une place qui varie sur l'échelle qui relie doctrine fondamentale et *adiaphora*. Dans certaines parties de l'Église occidentale (moins cependant dans l'anglicanisme), certains enseignements peuvent être

³ Le Rapport Windsor considère en fait le concept d'*adiaphora* comme «doctrine vitale»

appelés «confessionnels», parce qu'ils sont perçus comme exigés de la part de l'Église par l'Esprit dans certains contextes historiques⁴.

L'enseignement sur les sacrements, dans l'Église anglicane (à propos de la nature de l'Eucharistie, par exemple, ou du mariage) peut donner lieu à une autre classification, faisant autorité, ce qui n'exclut cependant pas les différences d'interprétation.

10. Nous sommes d'accord sur le fait que la bénédiction de l'union de personnes de même sexe n'est pas matière de doctrine fondamentale, en ce sens qu'elle relèverait des Credo⁵. La détermination de cette question ne nous empêchera pas d'affirmer les Credo historiques. La Commission reconnaît que, pour certains, tous les aspects de ce problème ont maintenant une urgence qui approche le statut «confessionnel», en ceci qu'ils croient que l'Église est appelée par l'Esprit à prendre position, et cela de façon absolue. Mais la Commission, elle, ne croit pas qu'il s'agisse là d'un problème qui puisse détruire la Communion anglicane. Nous estimons toutefois que ce sujet est devenu d'une telle importance d'ordre théologique dans l'Église qu'il faut la considérer comme relevant de la doctrine.

11. L'Église aspire à se trouver dans la plénitude de la vérité grâce au prolongement de sa réflexion sur l'Écriture et sur la doctrine, sous la direction de l'Esprit Saint. Cela signifie parfois que, lorsque nous cherchons à être fidèles aux Écritures et à la doctrine alors que les circonstances évoluent, nous pouvons être conduits par l'Esprit à de nouvelles perceptions qui affirment ou contredisent nos anciennes pratiques. L'abolition du trafic d'esclaves en Grande-Bretagne au XIX^e siècle est l'exemple classique de l'opposition par l'Église à l'approbation antérieure donnée à une pratique qui semblait incontournable parce que sanctionnée par les Écritures. Ceux qui ont amorcé la campagne contre ce trafic étaient de pieux anglicans, d'orientation évangélique, et qui lisaient soigneusement les Écritures, mais qui ont considéré l'esclavage et le trafic d'esclaves comme étant incompatibles avec l'esprit et le cœur du Christ et de l'évangile. C'est ce qui a justifié leurs efforts pour les abolir. Ils ont si bien réussi à gagner à leur cause le Parlement, le public anglais et finalement l'Église elle-même que, très rapidement, tous se sont demandé comment ils avaient bien pu considérer pendant si longtemps le trafic d'esclaves comme une institution morale.

12. On pourrait citer d'autres modifications dans les convictions de l'Église ; elle a pendant un temps accepté la ségrégation et les violations des droits humains aux États-Unis; l'Église anglicane du Canada a pratiqué pendant un certain temps une politique d'assimilation culturelle dans son ministère aux populations autochtones. Notre Église se voit aujourd'hui dans l'obligation d'envisager la bénédiction de l'union de personnes du même sexe comme appartenant à la logique des enseignements de l'Écriture et du

⁴ Un point de vue véritablement confessionnel implique un sens de vocation, voulant que l'Église doive affirmer une doctrine donnée dans une situation historique donnée. Par exemple, la doctrine de justification n'a pas été choisie par les réformateurs, mais leur a été imposée par leur contexte théologique; ils croyaient véritablement «ne pas pouvoir faire autrement». On peut en dire autant du rejet par l'Église officielle de la chrétienté nazie; ou du rejet, au plan international, de l'Église d'Afrique du Sud et de l'apartheid. Seule l'histoire, en fin de compte, peut déterminer si la confession est nécessaire, et si elle est inspirée par l'Esprit (*Deut. 18:22*). Les interminables divisions mesquines qui existent dans certaines branches du protestantisme doivent nous prévenir contre l'adoption trop rapide d'un point de vue confessionnel. Et c'est la raison pour laquelle l'anglicanisme a toujours redouté cette façon de voir.

⁵ La question n'est abordée dans aucun des trois symboles (des apôtres, de Nicée ou d'Athanase).

développement de la tradition de l'Église. Ce qui est exigé de l'Église, c'est qu'elle discerne où la conduit l'Esprit, et cela dans un dialogue raisonné et plein de foi avec les Écritures et la tradition. Ensuite il lui faudra réagir avec amour et obéissance. Il est généralement admis qu'il faut aboutir à une certitude en matière de doctrine avant de pouvoir agir dans le domaine pastoral, mais l'histoire nous montre que l'on peut aussi trouver la lumière quand pensée et action sont simultanées.

Développement de la doctrine

13. L'histoire de la théologie chrétienne montre bien que, au cours des siècles, les doctrines se sont élaborées et ont évolué. Certains de ces développements sont considérés comme vrais et d'autres comme faux. Les chrétiens savent que la doctrine peut et doit changer, mais l'Église affirme aussi que ces développements ne doivent jamais entrer en conflit avec le cœur de l'évangile. Quand un développement vrai se produit, il a, en fin de compte, de saines conséquences sur la vie de l'Église.
14. Aux premiers siècles de la chrétienté, par exemple, le baptême était le sacrement qui signifiait une nouvelle naissance spirituelle dans le Corps du Christ, mais aussi comme le principal, sinon le seul moyen d'obtenir le pardon pour de graves désobéissances spirituelles et pour les péchés. Cette ancienne façon de comprendre la tradition avait amené à la pratique courante d'adultes retardant leur baptême jusqu'à un âge avancé, jusqu'à leur lit de mort, même, afin d'éviter de pécher à nouveau sans pouvoir recevoir le pardon. Petit à petit, le repentir, la confession et l'absolution sont devenues de véritables doctrines de l'Église, mais seulement parce que celle-ci a été conduite par l'Esprit à raffiner progressivement le rôle du baptême dans la vie chrétienne.
15. À ceux qui estiment que l'enseignement, tel qu'il doit être donné, maintient ce qui a toujours été enseigné partout et par tous les chrétiens, il est nécessaire de répondre que préserver ce qui est ancien n'est pas nécessairement préserver la vérité. De plus, il est faux de penser qu'il n'existe pas de place pour l'originalité dans la recherche de la vérité révélée. À mesure que de nouvelles situations et de nouveaux problèmes humains surgissent, la créativité qui se manifeste dans la reformulation de la doctrine traditionnelle peut être la voix de la sagesse divine. Il faut aussi noter que le développement de la doctrine dans une Église divisée peut conduire à une fragmentation accrue, si une partie du Corps du Christ discerne un développement légitime là où une autre partie ne peut le reconnaître. La Réforme nous l'a enseigné, quand l'Église se trouve aux prises avec le développement de la doctrine, il peut s'agir d'un processus long, douloureux et parfois violent.
 1. Alors qu'on peut écrire beaucoup sur les implications de ce problème pour l'Église, et qu'on a déjà beaucoup écrit (par ex. le *Windsor Report*), nous aimerions poser deux questions qui nous semblent émerger de la situation actuelle :

- Est-ce faire preuve de sens des responsabilités, aux plans théologique et doctrinal, quand un membre de la communion approuve un processus qu'il sait pouvoir détruire l'unité de la Communion?
- Est-ce faire preuve de sens des responsabilités, aux plans théologique et doctrinal, qu'accepter l'unité comme la valeur qui transcende toutes les autres et, par conséquent, quand un membre de la Communion refuse de prendre une décision quand celle-ci croit qu'il y a une urgence d'ordre évangélique à le faire?

Le contexte culturel

17. À l'intérieur de l'Église canadienne et au-delà, la question de la bénédiction de l'union de personnes de même sexe nous place face à des problèmes complexes sur la façon dont nous recevons, entendons et interprétons l'évangile, à travers les Écritures et la tradition, dans le contexte de cultures différentes. L'Église, depuis ses débuts, a reconnu que la culture était le contexte dans lequel les chrétiens vivent leur foi. Dans le milieu cosmopolite d'Athènes, Paul a recours à la diversité des religions pour aider à sa proclamation de l'évangile (*Actes 17:16f*). De la même façon, il écrit aux Corinthiens qu'il s'est fait tout à tous, à cause de l'évangile (*1 Cor. 9:22*). C'est que l'acculturation est essentielle à l'évangélisation. Dans le cas de la bénédiction de l'union de personnes du même sexe, le monde de la communion anglicane inclut à la fois des cultures qui acceptent les couples de gays et de lesbiennes et les reconnaissent comme des familles, et des cultures qui jugent l'expression publique et même privée de l'homosexualité comme étant criminelle. Au sein du Canada même, il y a actuellement un vif débat dans la société civile, et au Parlement, quelques-uns demandant la légalisation des unions de personnes de même sexe et d'autres voulant que l'on s'en tienne à la définition traditionnelle du mariage. Des deux côtés on trouve des chrétiens engagés, et beaucoup d'autres qui n'ont ni église ni affiliation religieuse.
18. De plus, quand le débat porte sur la manière dont les Écritures considèrent le mariage, il faut bien reconnaître que l'image offerte par la Bible n'est pas uniforme, et que certains mariages dans la Bible sont loin de correspondre à l'idéal de l'amour du Christ, l'amour qui se donne, tel qu'il est énoncé dans le Nouveau Testament (*Eph. 5:25f*). Le mariage qui reconnaît l'égalité des deux personnes est un concept relativement récent de la société. Les Écritures appuient cette égalité (*1 Cor. 7:3-6*) et les deux Testaments reconnaissent la différenciation des rôles (par ex. maternité et paternité) (*Jean 4; Prov. 31*). Il est clair que, bien que la chrétienté ait, historiquement, soutenu la sainteté du célibat, il y a eu et il existe encore de nombreuses cultures qui souhaitent que chaque personne fasse partie d'un couple, et se montrent soupçonneux à l'égard des célibataires et passent jugement sur eux, même quand il s'agit du clergé.
19. Dans certaines communautés du Grand Nord, et dans des communautés canadiennes isolées, l'idée d'une union de personnes du même sexe est envisagée comme une menace à la viabilité de la culture et à la communauté. Dans certains pays où les

chrétiens sont en minorité, les discussions même de la bénédiction de ces unions sont tellement incendiaires qu'elles conduisent à des violences contre la population chrétienne. Dans certaines parties de la Communion, la demande d'une telle bénédiction vient en partie de personnes qui ont dû quitter leur pays d'origine parce que gays et lesbiennes y risquent la prison et des violences, publiques ou privées. Là, il s'agit de justice, aux plans politique et théologique. Comme l'ont reconnu plusieurs Conférences de Lambeth et de récentes réunions des primats, le défi auquel l'Église doit faire face est de considérer les normes culturelles avec les yeux du Christ, et, par fidélité à son endroit, de promouvoir les normes qui l'honorent et de renoncer aux autres.

Doctrines impliquées dans une étude théologique de l'union de personnes de même sexe

20. Nous allons nous tourner maintenant vers quelques-unes des doctrines qui doivent retenir toute notre attention si nous voulons nous livrer à une réflexion théologique complète sur la bénédiction de l'union de personnes du même sexe : le salut, l'incarnation, la personne et l'œuvre de l'Esprit Saint, l'anthropologie théologique, la sanctification et le mariage. Nos commentaires seront nécessairement brefs, et visent seulement à identifier quelques-uns des domaines que l'Église tout entière doit explorer, plutôt que de fournir des réponses.
21. La Commission insiste sur le fait que la discussion théologique qui doit nécessairement avoir lieu dans l'Église ne se borne pas à tenter de justifier l'une ou l'autre des opinions qui concernent le sujet en particulier. Il faut qu'elle cherche un consensus élargi sur le rapport entre la sexualité et notre totale humanité dans le Christ. Pareille discussion doit avoir lieu dans le respect de nos compagnons anglicans de l'ensemble de la communion et de nos partenaires œcuméniques. Elle pourrait devenir une importante ressource dans la mission de l'Église au cœur d'une société où règne la confusion à propos de la sexualité.

Le salut

22. C'est l'amour qui se situe au début de l'œuvre divine de salut dans le monde et pour le monde (*Jean 3:16*). De ce lieu d'amour immense de Dieu pour l'humanité, Dieu s'approche de nous par l'incarnation. Les bras ouverts dans un geste d'amour, Dieu nous rejoint par-dessus l'abîme que constitue notre aliénation, invitant la création tout entière à la rédemption du Verbe de Dieu, par Jésus Christ (*Luc 15*). Jésus, Verbe incarné, incarne la rédemption par Dieu et la réconciliation avec Dieu. Pour les chrétiens, Jésus devient le chemin à suivre vers l'étreinte du Dieu qui délivre, qui libère. Toutefois, malgré cette offre de lui-même qui nous vient de Dieu, le monde persiste de bien des façons dans la voie de la mort. L'idolâtrie des appétits humains ou de certaines normes culturelles que l'on n'a pas assez étudiées détruit, en fin de compte, notre relation avec Dieu et avec le prochain. Et pourtant, le Verbe de Dieu

nous invite toujours à aller au-delà de la fragmentation de notre misère spirituelle, qu'elle soit personnelle ou collective, afin d'entrer dans l'œuvre réparatrice de Dieu, qui est la réconciliation de tous et de toute la création dans la personne du Christ (*Col 1:15-20*).

23. Pour certains anglicans, la bénédiction de l'union de personnes du même sexe atteint jusqu'au cœur même de l'Église et du message évangélique, et crée un danger pour le salut de personnes vivant dans ce genre de relation. (par ex. *Rom.1:18-32; 1 Cor.6:9*) D'un autre côté, d'autres anglicans maintiennent qu'une théologie biblique fidèle reconnaît la bénédiction de cette union (c'est-à-dire que les passages de la Bible que l'on cite généralement comme interdisant les unions de même sexe ne tiennent pas compte de l'idéal contemporain d'union stable et durable entre personnes du même sexe). Selon eux, nous ne respecterions pas le mandat donné par l'évangile en conservant des tabous et des systèmes sociaux qui excluent ceux qui cherchent cette bénédiction de leur union dans leur communion avec Dieu. (*Rom. 3:21-25; 2 Cor 5 :16-21*). Cela nous conduit à estimer qu'il est urgent d'entamer un dialogue au cours duquel les participants acceptent d'accorder une attention entière et transparente à l'autorité de l'ensemble de l'Écriture Sainte et à ce qu'elle est en droit de demander à l'Église.

L'incarnation

24. Au cœur de la vie chrétienne et de ses enseignements, on trouve le mystère de l'incarnation. En Jésus, le Verbe s'est fait chair, et nous avons dû modifier notre façon de comprendre qui est Dieu et qui nous sommes. En dépit de la tendance, à certaines époques, à adopter un dualisme fruste qui nie le salut du corps, la sagesse unique de la chrétienté s'enracine dans l'union du Verbe et de la chair (*Jean 1:14; 1 Cor 15:12-58*). L'union du divin et de l'humain dans Jésus le Christ⁶ recompose notre appréhension de l'*imago dei* (image de Dieu) d'après laquelle tous les êtres humains sont créés (*Rom.5:12-6:14; 2 Cor.5:17*). L'incarnation constitue l'affirmation absolue de la possibilité de la sanctification de la chair. Donc, par extension, la sexualité humaine est inscrite à l'intérieur de cette *imago dei* que nous portons tous en nous. Quand nous faisons des choix personnels, pour nous et pour notre corps, par exemple ce que nous mangeons, les vêtements que nous portons, notre façon de nous exprimer, au moyen de notre corps, que ce soit au travail ou dans la détente, nous sommes appelés à faire ces choix pleinement conscients du fait que notre corps et notre esprit sont un et, ensemble, expriment l'incarnation du Verbe fait chair, incarnation qui continue en Jésus (*Rom. 8:1-30*). Tous les choix ne traduisent pas l'amour que contient l'incarnation. Toutefois tous

⁶ L'union entre les natures divine et humaine dans la personne de Jésus Christ a été soigneusement définie par le quatrième Concile œcuménique de Chalcédoine, en 451, comme suit :«avant les siècles engendré du Père selon la divinité, et, né en ces derniers jours, né pour nous et pour notre salut, de Marie la Vierge, mère de Dieu. Un seul et même Christ Seigneur, Fils unique, que nous devons reconnaître en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation. La différence des natures n'est nullement supprimée par leur union, mais plutôt les propriétés de chacune sont sauvegardées et réunies en une seule personne...»

les choix sont imputables devant l'éthique d'amour qu'implique le Verbe fait chair. (*1 Jean 4; 1 Cor. 6:9-29; Matt. 25:31-46; Matt. :43-48; Jean 8:1-11; Eph. 2:11-22*).

La personne et l'œuvre de l'Esprit Saint

25. L'Esprit Saint agit dans le cœur et dans l'Esprit de ceux qui suivent le Christ, à la fois pour nous ouvrir à Dieu et pour nous révéler Dieu (*Jean 16:12-14; 14:26*). Dans la mesure où l'Esprit est le médiateur d'un Dieu saint et juste, nos rencontres avec l'Esprit font ressortir en pleine clarté les errements humains. (*Ps 50; Is.1; Jean 3:20;16:8*). En même temps, comme l'Esprit se fait médiateur de l'amour généreux de Dieu, nous sommes transformés à l'image du Christ en tant qu'individus (*Prov.8; 2 Cor.3:18; Gal 5:16-25*) et introduits dans le Corps du Christ en tant que peuple de Dieu (*1 Cor 12:12-13; Gal 3:14, 26-29; Eph. 2:1-10; 4:3-16; Jude 20-21*). La question de notre comportement sexuel est reliée à ce que nous considérons être la nature du péché et comment nous percevons la vie selon le Christ vécue dans l'Église. Comme agent de création, d'inspiration et de sanctification, nous attendons de l'Esprit de Dieu qu'il nous conduise à ce qui est la volonté de Dieu à ce propos, d'une façon qui honore la vérité de ce que nous sommes dans le Christ, tel que révélé dans les Écritures. Nous espérons aussi qu'il nous donnera la force de montrer ce que sont les fruits spirituels de l'amour, la joie, la paix, la patience la douceur, la générosité et le contrôle de soi. (*Gal. 5:22-23; Joël 2:28-29; Acte 2*).

Anthropologie théologique

26. L'anthropologie théologique, la doctrine du sens et des objectifs de l'humanité créée à l'image et à la ressemblance de Dieu (*Gen. 1:26-27*), au sein de l'ensemble de la création, de la rédemption et de la sanctification, est devenue un point essentiel de la théologie au deuxième siècle. L'anthropologie théologique répond à la question de la nature et du but de la vie humaine, de la nature de l'image et de la ressemblance de Dieu qui est en nous, et les façons dont cette image est à la fois corrompue et restaurée. L'apparition du gnosticisme au deuxième siècle, avec son idée que le salut ne pouvait advenir que lorsque la nature spirituelle était libérée de la nature physique, a attiré les foudres de théologiens aussi différents qu'Irénée de Lyon, Clément d'Alexandrie et Origène. Tandis que des penseurs du début du Christianisme réfléchissaient différemment à ces sujets, il devint clair que l'Église chrétienne tenait à la croyance courante voulant que notre existence physique soit toujours importante pour la plénitude de la vie humaine. De plus, alors que le péché des humains a eu des conséquences destructrices, il n'a pas détruit l'identité de l'être humain comme créature de Dieu, à l'image de Dieu (*Osée 11:1-9; Jean 3:16-17; Luc 15:11-32; Apoc. 18-19*).

27. Le fait absolument fondamental de notre existence d'êtres humains est, tout simplement, le fait que nous avons été créés par Dieu. De toute la création, l'existence des êtres humains représente une sorte unique d'existence, car nous accédons à l'être spécifiquement pour refléter l'«image» et partager la «ressemblance» de Dieu (*Gen. 1:26;*

Ps8). Par l'incarnation, il a été révélé que cette participation à la « ressemblance » de Dieu implique un partage de la vie divine, – l'être même de Dieu (*2 Pierre 1:4*). Nous sommes par conséquent, depuis le début de notre existence, des créatures constamment en relation avec Dieu comme origine et comme fin projetée, que nous acceptions ou non cette relation comme nature fondamentale de notre existence. Nous avons été créés par Dieu, pour Dieu, et pour reconnaître et proclamer ce fait par tout ce que nous sommes et tout ce que nous faisons (*Rom. 12 :1-2; 1 Pierre 1 :15-16*).

28. Nos échecs répétés dans l'affirmation de cette réalité a eu des conséquences permanentes sur la vie du monde (*Rom 5:12; Rom.8*). Et pourtant Dieu ne nous a pas abandonnés aux conséquences de notre séparation d'avec lui, mais est venu à nous avec amour, pour être avec nous dans notre misère. Dans le mystère salvifique de l'incarnation, de la crucifixion, de la résurrection et de l'ascension du Christ, dont l'Esprit demeure avec nous, Dieu a, pour toujours, uni notre humanité à sa personne, adoptant notre vie, nos souffrances et même notre mort – tout ce que nous sommes – afin que ce Dieu puisse aussi être le nôtre (*2 Cor.5:21*). Cela signifie que Jésus Christ est l'accomplissement de ce que Dieu a voulu pour nous, créatures de Dieu (*Jean 10:10b*). La vie qui reflète l'« image » de Dieu, et est à sa « ressemblance » - dans la vie divine elle-même – est la vie qui, par la puissance de l'Esprit Saint, devient conforme à l'image et à la ressemblance de Celui qui a été crucifié et ressuscité (*Gal. 2:19-21; Phil. 2:1-13*). La vie vécue « en Christ » est une vie qui participe à la réalité de Dieu et qui est transformée par la réalité du mystère salvifique de Dieu (*Rom.12:2a; 2 Cor.5:17*). La fidélité au Christ, par conséquent, exige précisément que la vie humaine dans chacun de ses aspects, soit soumise à une transformation rédemptrice et créatrice. C'est cela en fait, qu'être pleinement humain, comme lorsque Dieu nous a créés, veut dire.

29. Être attiré dans la vie du Christ va au-delà de notre salut et de notre transformation individuels. Le désir de Dieu est qu'en Jésus Christ, le second Adam, toute l'humanité soit finalement réunie dans la vie et l'œuvre de Dieu, et que toute la création soit réconciliée avec Dieu. Nous ne sommes pas sauvés individuellement, mais avec tous les autres, et c'est pour cette raison que le Christ est considéré comme un signe et comme le précurseur des objectifs d'un Dieu d'amour pour toute la création (*Rom 5:12; Col.1; Matt 28:19-20*).

Relations humaines et sanctification

30. Un autre élément de notre existence d'êtres humains, c'est que nous avons été créés mâle et femelle (*Gen. 1:27*). C'est-à-dire qu'en nous créant, Dieu a choisi et décidé pour nous de la réalité de cette identité mâle et femelle, trait commun à bien d'autres formes de vie créée. Alors que les hommes et les femmes, ayant été créés à l'image de Dieu, sont donc parfaitement égaux en tant que personnes humaines, ils participent aussi de la différence génétique entre masculinité et féminité. Beaucoup ont interprété ce fait, au cours de l'Histoire, comme une relation de complémentarité au sein de laquelle l'homme et la femme, créés par Dieu, créés mâle et femelle, sont précisément destinés l'un à l'autre (*Gen. 2:18-24*). Cette dignité de la personne humaine, égale pour tous les deux, aussi bien que leur différence de mâle et de femelle, font qu'un homme et une femme

peuvent devenir «une seule chair» dans le mariage, et par conséquent permettre la continuation de la vie humaine, comme l'a prévu et commandé Dieu (*Gen.2 :24; 1:28*). C'est là ce qui est considéré comme le fondement de l'institution du mariage (*Matt. 19:4; Marc 10:6*). Par conséquent, en les créant mâle et femelle, Dieu leur a donné le potentiel, non seulement d'«être unis» dans une relation d'amour et de complémentarité créatrice, mais de «porter fruit» au sein de cette union. S'il n'y avait pas mâle et femelle, s'il n'y avait pas homme et femme, la perpétuation de la vie humaine dans la création ne serait pas possible. L'Église en est venue à considérer le désir d'alliance qui se manifeste dans la relation humaine du mariage comme le signe de la restauration de l'humanité tout entière dans la nouvelle création (*Apoc. 21-22; Eph. 5:29-32*). Que nous soyons appelés ou non au mariage, nous sommes créés et nous cheminons, mâle et femelle, comme Dieu nous a créés. Notre désir de communauté avec un partenaire qui nous est complémentaire, aspect fondamental de notre humanité, continue d'être le chemin par lequel nous participons à la plénitude de la vie à laquelle Dieu nous appelle dans le Christ.

31. On a soulevé un certain nombre de questions à propos de la complémentarité nécessaire de l'homme et de la femme dans toutes les relations sexuelles humaines inspirées de Dieu. Chaque personne, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, est faite à l'image de Dieu. Certains, nous le savons, sont attirés par les personnes de leur propre sexe. Bien que le couple de personnes du même sexe ne puisse procréer naturellement, ils peuvent apporter leur contribution à la collectivité au sein de laquelle ils vivent, et il leur est possible d'adopter des enfants, ou pour certaines, d'avoir recours à l'insémination artificielle ou à la fertilisation *in vitro*. À une époque antérieure, les enfants étaient considérés comme une marque de la bénédiction divine, mais aujourd'hui, dans notre liturgie anglicane, la procréation n'est plus considérée comme le principal objectif du mariage. (*Book of Common Prayer, p. 170; Book of Alternative Services p. 528*). Des couples anglicans sains, hétérosexuels, peuvent parfaitement décider qu'ils n'auront pas d'enfants. Leurs relations portent fruit dans leur travail pour la communauté, dans un ministère chrétien et dans leurs efforts vers la sainteté. Est-ce que l'absence de complémentarité sexuelle dans les couples homosexuels anglicans les empêche de prendre le même engagement vis-à-vis l'un de l'autre, devant Dieu et devant la communauté chrétienne? L'union, de personnes de même sexe, fondée sur un engagement mutuel et sur l'amour, demande la bénédiction de Dieu sur la vie du couple, à l'exclusion de toute autre relation, jusqu'à ce que la mort les sépare. C'est pour cela que la Commission considère la bénédiction qu'ils recherchent comme étant analogue à celle qui est donnée à un mariage chrétien et non, par exemple, comme similaire à la bénédiction d'une maison. La question qui demeure est de savoir si l'absence de complémentarité des sexes dans cette forme d'union peut empêcher un couple de vivre dans la grâce et de la transmettre, de croître spirituellement et de participer à la vie divine.

32. Les récits de la création montrent que les êtres humains sont faits pour vivre en communauté. «Et le SEIGNEUR DIEU dit 'Il n'est pas bon que l'homme⁷ soit seul'». (*Gen. 2:18a*). C'est ce désir de relations («*Voici cette fois l'os de mes os, et la chair de*

⁷ 'adam', littéralement 'créature terrestre'

ma chair (Genèse 2 :23a) qui force la personne à quitter sa famille d'origine et à s'attacher à une autre, pour qu'une communauté nouvelle soit fondée (*Gen. 2:24*).

33. Les conceptions que l'on peut avoir de la famille sont définies et conditionnées avant tout par la culture, et nous pouvons remarquer qu'il existe différents modèles familiaux *dans la Bible (Gen.3, Gen.16, Cantique des Cantiques, Ruth, 1 Sam. 1-3, Osée 1-3, Marc 3:31-35)*. Et pourtant la Bible invite à la critique des structures familiales que l'on trouve dans toutes les cultures. Parce qu'elles exercent une force tellement puissante sur la vie humaine, à cause du pouvoir qu'ont les systèmes familiaux, ces structures constituent un des lieux où le péché peut trouver une expression très forte (*Gen. 3 :1-4 :16, 2 Sam. 11-19, Gen.27*). De la même façon, la famille est souvent le lieu où, même en pleine misère spirituelle, on peut trouver une grande mesure de grâce. (*Gen.27, Gen. 37-50, 1 Sam 1-3, 2 Rois 4; Psaume 133, Osée 1-3, Luc 1-2, Matt. 1; 1 Cor. 7:12-17*).
34. La famille est au centre de l'alliance avec Abraham, où Dieu promet à ce dernier que, en lui, toutes les familles de la terre seront bénies (*Gen. 12:3*). Paul considère la promesse que, de la famille d'Abraham, à cause de sa foi et de sa fidélité, naîtra une nation elle aussi fidèle, comme la préfiguration d'une communauté nouvelle formée autour du Christ (*Rom 9-11, Gal 3:6-9*). Les relations familiales sont le lieu où la grâce agit pour nous affiner et nous orienter vers Jésus, car c'est dans ces relations que nous devons affronter le plus intensément nos limitations. Nous gâchons souvent ces relations afin d'exercer notre pouvoir les uns sur les autres. (*Gen.3-4, Nom. 5; Juges 14-16, Juges 19-20, Col. 3:18-19*) Cela est en opposition directe à l'appel qui nous est fait d'être ensemble, les uns avec les autres et pour les autres, dans nos relations, comme le Christ est avec nous et pour nous. (*Cantique des Cantiques; Ecc.4.:9-12; Eph.5:21-6:2*).
35. On peut voir, tout au long des Écritures, que ceux dont les vies sont marquées par la rupture des structures conventionnelles familiales et sociales – femmes stériles, ceux et celles qui ont perdu leur compagnon ou leur compagne de vie, les orphelins, les exilés – reçoivent plus particulièrement la grâce et la présence de Dieu (*Ex. 22:31-34; Is. 54; Is. 56; Psaume 68; Psaume 113; Actes 8:26-40*).
36. La personne humaine, appartenant au peuple de l'Alliance avec Dieu – par la naissance dans l'Ancien Testament, (la marque pour les mâles étant la circoncision) par adoption dans le Nouveau Testament, (la marque en étant le baptême), est reliée à la communauté de l'Alliance et à l'Église. Par la foi et par l'obéissance à la volonté divine, nous continuons à faire preuve de notre appartenance, par la grâce, à la maison de Dieu (*Matt.25:40; 1 Pierre 2:17*). Dans le repas communautaire de l'Eucharistie, cette relation est renforcée tandis que nous regardons vers la fin des temps lorsque, une fois la création restaurée, la famille de Dieu tout entière, sur la terre comme au ciel, sera réunie autour de la table (*Is. 2:2-4; Is. 25:6-8; 1 Cor. 11:17-26; Eph. 3:7-21*).
37. Dans le Nouveau Testament, la communauté chrétienne remplace la famille, la tribu ou la nation comme communauté première où se nouent des relations et, qu'il s'agisse de personnes mariées ou de célibataires, c'est le Corps du Christ qui, le premier, a des droits sur nous (*Marc 3:31-55; Matt.10:35-39*). L'approbation de Paul pour le célibat (*1 Cor.*

7:25-40), et la tradition du premier millénaire devraient amener l'Église d'aujourd'hui à valoriser, à célébrer et à soutenir ceux qui sont appelés à une vie de célibat. Il y a beaucoup de gens qui mènent une telle vie, soit parce qu'ils s'y sentent appelés, soit en raison de circonstances personnelles (*Matt. 19 :12*). Dans un contexte culturel qui tend à faire du mariage et de la famille la norme, il est particulièrement important pour l'Église de soutenir ceux dont la vie, dans le mariage ou dans le célibat, est une vie de solitude et d'isolement. C'est la nature même du Corps du Christ que tous y aient une place.

Le mariage

38. Dans l'Église anglicane du Canada, on considère le mariage comme un point de doctrine, à la fois dans la Préface du Canon sur le Mariage, et dans les références spécifiques qu'on y fait dans le Canon (*Section iv.27.f*). Bien que l'Article XXV refuse de considérer le mariage comme un «sacrement institué par le Christ», il reconnaît qu'il s'agit là d'un état «autorisé par les Écritures», et la liturgie du *Book of Common Prayer* va jusqu'à voir dans le mariage une institution «qui représente pour nous l'union mystique de Jésus Christ et de son Église» [voir aussi *BAS* p. 534 cf. *Eph. 5:31*]. Le «sacrement du mariage» (*BAS* p. 535) est conçu, dans la tradition chrétienne, comme un don de Dieu et un moyen de grâce (*BAS* p.534). En tant qu'institution humaine, les Écritures montrent que, dans une perspective d'éternité, il s'agit de quelque chose de temporaire (*Marc 12:25; Matt. 22:30; Luc 20:35*), ayant cependant une signification d'ordre éternel parce qu'ils'agit de la description du divin banquet et du mariage de l'Agneau (*Apoc. 19:7-9*).
39. La Commission estime que toute proposition de bénédiction de relations entre personnes du même sexe est analogue au mariage et cela dans une mesure suffisante pour demander à l'Église de l'envisager, de façon cohérente, en relation avec la doctrine du mariage. La Commission a pris note que le changement dans le droit civil du Canada, qui permet le mariage civil de personnes du même sexe, exige une clarification de la validité de la distinction entre bénédiction et mariage, et de la possibilité de la justifier dans un contexte canadien.
40. Toujours dans notre Église, un couple, mari et femme, mariés civilement, qui se sont juré fidélité jusqu'à la mort, peuvent demander la bénédiction de leur mariage par notre Église. C'est là un point important, parce que le Canon du Mariage (*Canon XXI*) du Synode général reconnaît que «tous les mariages, dans une société humaine, ne sont pas conformes, ou ne sont pas censés se conformer, aux normes décrites dans le présent texte» [Préface]. Accorder la bénédiction nuptiale, c'est reconnaître le mariage civil comme un mariage chrétien. Qui plus est, la bénédiction reconnaît implicitement que le couple a l'intention de se conduire suivant la norme chrétienne prescrite dans la préface du Canon XXI (voir *Annexe A*), et l'Église compte sur l'existence de cette résolution.
41. Il est donc clair que ces bénédictions, offertes par l'Église, sont extrêmement importantes. En plus de la grâce qu'elles confèrent, elles reconnaissent un engagement chrétien dans le mariage qui n'est pas implicite dans le mariage civil.

Conclusion

42. La Commission de théologie du Primat a déterminé que la bénédiction accordée aux personnes du même sexe constitue un point de doctrine. En arrivant à cette conclusion, la Commission reconnaît la gamme étendue d'interprétation que peut prendre le mot «doctrine». Nous sommes d'accord sur le fait que la bénédiction accordée à une union stable de personnes du même sexe n'est pas un point de ce que l'on appelle souvent une doctrine fondamentale dans le sens qu'elle est contenue dans les Credo. C'est un point de doctrine qui ne doit pas embarrasser ni détruire notre commune proclamation des trois Credo. Nous avons mis en lumière ce que nous estimons être les liens primaires qui réunissent ce sujet à la doctrine du salut, à l'incarnation, à la personne et à l'œuvre de l'Esprit Saint, à l'anthropologie théologique, à la sanctification et au mariage.
43. Tout en étant convaincus que la bénédiction accordée aux personnes du même sexe est d'ordre doctrinal, nous sommes conscients des graves problèmes d'ordre pastoral que cela implique. Les préoccupations d'ordre doctrinal et pastoral ne s'excluent pas mutuellement, en fait, elles sont solidement reliées. C'est précisément l'importance du problème, sur le plan pastoral, qui exige qu'on lui accorde la dignité et l'intégrité d'une étude approfondie des implications doctrinales. L'importance d'ordre pastoral de ce sujet demande une étude approfondie de ses implications doctrinales, d'une façon qui respecte profondément la dignité et l'intégrité des membres homosexuels de notre Église.
44. On déplore souvent que l'Église se préoccupe de discussions sur l'éthique sexuelle, alors qu'il y a tant d'autres problèmes plus urgents auxquels on pourrait trouver des solutions si seulement nous donnions une autre direction à nos efforts. Mais la force des émotions que ce problème suscite dans notre Communion montre quelle importance il a prise. Il concerne notre identité en tant qu'individus sexués de la communauté, et cela d'une manière profonde et intime. Il se rattache aussi à la façon dont l'évangile de Jésus Christ appartient à tous les humains, quelle que soit leur identité sexuelle. Il incombe maintenant à l'Église de décider si oui ou non, c'est bien la fidélité à l'Esprit Saint qui dicte le développement de la doctrine chrétienne que représente la bénédiction accordée aux personnes du même sexe.

Annexe A

Préface au Canon XXI du Synode général 'Du mariage dans l'Église'

1. L'Église anglicane du Canada affirme, selon les enseignements de notre Seigneur dans l'Écriture Sainte, enseignements qui prennent la forme, dans *The Book of Common Prayer*, de la liturgie de la Célébration du mariage, qu'il s'agit d'une union durable, contractée dans un amour fidèle, et que les promesses du mariage sont un engagement à l'égard de cette union, pour les bons et les mauvais jours, à l'exclusion de tout autre engagement de l'une ou l'autre des parties. Cette union est le fait de la grâce divine, lorsque deux personnes habilitées à le faire contractent une alliance en déclarant leur intention d'accomplir ses objectifs et échangent la promesse d'être fidèle l'un à l'autre, jusqu'à ce que la mort les sépare. Les objectifs du mariage sont une entente stable qui apporte soutien et réconfort, la procréation des enfants, s'il doit y en avoir et l'établissement d'une relation dans laquelle la sexualité peut permettre l'accomplissement personnel au sein d'un amour fidèle. Cette alliance a lieu en présence de Dieu, et en présence de témoins et d'un membre du clergé autorisé à célébrer.

2. L'Église affirme de la même façon que cette union de l'homme et de la femme dans le mariage est un bienfait, puisqu'elle vient de Dieu.¹ Le mariage est aussi considéré comme un signe² de l'objectif rédempteur de Dieu, qui est d'unir toutes choses dans le Christ³, objectif révélé par la réunion d'une humanité divisée dans l'Église.⁴

1. Genèse 1 :27-31

2. Eph 5 :31f.

3. Eph 2 1:9f.

4. Eph 2 :11-16

3. L'Église, tout au long de son histoire, a reconnu que tous les mariages contractés dans la société humaine ne se conforment pas, et ne sont pas censés se conformer, aux normes décrites dans le présent texte. C'est la raison pour laquelle l'Église a, dans l'exercice de son ministère pastoral tel qu'on le trouve dans les documents les plus anciens du Nouveau Testament, élaboré des règles visant à soutenir la vie familiale, particulièrement parmi ses membres.

4. On peut trouver, dans le Nouveau Testament, certains aspects des règles concernant le mariage dans l'Église apostolique. On y trouve une nouvelle norme d'amour réciproque entre les époux, conduisant à une meilleure compréhension de leur égalité.¹ En les préparant au mariage, on conseillait aux chrétiens de chercher leur partenaire parmi ceux qui partageaient leur foi.² Au nom du Christ, on encourageait les époux séparés à chercher la réconciliation.³ En son nom également, le divorce était interdit, mais il existait des exceptions.⁴ Dans certaines circonstances, un croyant marié à un incroyant pouvait se voir déclaré libre des liens de ce mariage.⁵ Dans d'autres cas, et au nom du Christ, le remariage durant la vie d'un ex-époux était considéré, à une exception près, comme un adultère.⁶

1. 1 Cor. 7 :3f, 11:11; Eph. 5:21-33; cf Gal 3:28

2. 1 Cor. 7:39; 2 Cor. 6:14; cf Thess. 4:2-8

3. 1 Cor. 7:10f
 4. Matt. 5:31f; Marc 10:2-9.cf Mal. 2:13-16
 5. 1 Cor. 7:12-16
 6. Matt. 19:9; Marc 10:11f;Luc 16:18; cf. Rom. 7:3
5. À partir de ces principes et précédents, l'Église, établie dans de nombreuses cultures et en contact avec des systèmes juridiques très différents, a cherché dans ses rites et dans ses canons à maintenir les normes chrétiennes du mariage dans les sociétés où vivent les croyants, Ces normes et ces rites et canons concernent le choix du partenaire, la préparation au mariage, la formation d'un lien conjugal solide. La célébration du mariage, les devoirs concernant la vie familiale, la réconciliation des époux séparés , ainsi que la dissolution du mariage et ses conséquences.
 6. Tous les membres de cette Église, en respectant les obligations qui incombent au Peuple de Dieu, ont en commun, selon les circonstances, l'obligation de maintenir les normes chrétiennes du mariage dans la société humaine, spécialement en ce qui concerne le soin de leurs propres familles et les obligations envers leurs prochains, c'est-à-dire d'autres familles. Des obligations spéciales affectent certains membres de l'Église comme nous le verrons ci-dessous.
 7. Les devoirs particuliers incombant au clergé, décrits ailleurs dans le présent Canon, comportent l'éducation au mariage et à la vie de famille, la célébration du mariage, le ministère pastoral aux familles, l'encouragement à la réconciliation dans le cas de séparation des époux, et le ministère pastoral à ceux dont la famille a été atteinte par la mort, la maladie, la pauvreté, l'absence forcée, la faiblesse humaine ou encore volontairement.
 8. Les laïcs, selon les circonstances, doivent partager avec le clergé la responsabilité de la vie familiale, et en particulier :
 - a) Affirmer, par leur présence à un mariage, avec des amis et voisins, leur soutien à ce mariage.
 - b) Sauvegarder la validité juridique du mariage en citant promptement toute cause ou empêchement qui pourrait causer l'invalidité du mariage.
 - c) Promouvoir et encourager le recours à des professionnels de la vie de famille.
 - d) Être fidèles, en tant qu'époux, à leurs vœux conjugaux.
 - e) Guider, dans leur rôle de tuteurs, parrains ou marraines, enseignants ou autres personnes dûment qualifiées, les enfants et la jeunesse en les préparant à la vie de famille.
 - f) Promouvoir la vie de famille entre les voisins, et chercher la réconciliation dans tous les cas où cette vie est menacée.
 - g) Apporter leur appui, comme pratiquants, à la discipline de l'Église et chercher à ramener dans la communauté ceux qui en seraient aliénés ou seraient excommuniés, et
 - h) Œuvrer, comme citoyens, au maintien de lois justes pour le bien-être de la famille.

Annexe B

Mandat de la Commission de théologie du Primat

1. La Commission de Théologie du Primat comprend douze membres nommés par le Primat.
2. La Commission doit :
 - a) Encourager et promouvoir la discussion théologique dans l'Église en fournissant des déclarations et des textes pour étude de questions théologiques importantes.
 - b) Fixer son propre calendrier de consultations avec le Primat, en se concentrant sur les principaux problèmes d'ordre théologique.
 - c) Traiter des questions fondamentales d'ordre théologique qui sous-tendent les sujets soumis à la Commission par le Comité Foi, Culte et Ministère, ou par l'Assemblée des évêques ou par le Conseil du Synode Général.
 - d) Refléter et respecter la diversité des opinions sur les questions d'ordre théologique dans l'Église
2. Les membres sont tous anglicans, ont les connaissances voulues et représentent les divers courants d'opinions sur la théologie de l'Église.
3. Un membre au moins est membre du Conseil anglican des Peuples autochtones. Un membre au moins est membre du Comité Foi, Culte et Ministère du Synode général.
4. La Commission doit inviter un observateur d'une autre dénomination, qui reflètera le point de vue œcuménique, à participer à ses réunions. Elle peut aussi demander à des anglicans et à des membres d'autres dénominations à participer à leur travail.
5. La Commission est soumise aux Sections 43 et 44 des Statuts.
6. Nonobstant la section 43^c des Statuts les membres effectueront leur travail pendant une période de six ans, puis le Primat étudiera le travail de la Commission et sa composition.

Annexe C

Résolution du Synode général de 2004 concernant la bénédiction aux personnes de même sexe (A134)

La résolution suivante a été adoptée : QUE le Synode général :

1. Affirme que, en dépit des convictions profondes sur la question de savoir si la bénédiction d'une union stable de personnes de même sexe est contraire à la doctrine et à l'enseignement de l'Église anglicane du Canada, nous reconnaissons que, du fait de notre baptême, nous sommes tous membres en Jésus le Christ, et nous nous engageons à lutter pour arriver à cette communion à laquelle le Christ ne cesse de nous appeler.
2. Affirme la valeur essentielle d'un dialogue permanent et respectueux, et d'une étude des aspects d'ordre biblique, théologique, liturgique, pastoral, scientifique, psychologique et social de la sexualité humaine. Il fait appel aux évêques, aux membres du clergé et aux laïques pour que tous s'efforcent de permettre ce dialogue afin que cette étude se fasse de façon continue, en y faisant participer gays et lesbiennes.
3. Affirme le respect obligatoire dans lequel dialogue et étude doivent prendre place, dans les communautés autochtones ou autres, en tenant compte de leurs cultures et de leurs traditions.
4. Affirme que l'Église anglicane est l'Église de tous les baptisés et s'engage à prendre les mesures voulues pour maintenir et servir notre communion et notre unité dans le Christ, et demande à l'Assemblée des évêques de continuer son travail sur la surveillance adéquate et sur l'assistance pastorale à tous que doit offrir l'épiscopat, quelle que soit le point de vue de chacun sur la bénédiction d'unions stables de personnes de même sexe.
5. Affirme l'intégrité et la sainteté de relations stables chez des adultes de même sexe.

RÉSOLUTION D'AJOURNEMENT

La résolution originale proposée au Synode général contenait une deuxième section comme suit : «QUE le Synode général affirme l'autorité et la juridiction de tout synode diocésain pour autoriser, avec la permission de son évêque, la bénédiction d'une union stable de personnes du même sexe».

Au cours de la discussion une proposition d'ajournement concernant cette clause a été mise de l'avant et adoptée :

QUE la Résolution A134 soit amendée comme suit :

1. QUE l'on reporte l'étude de la section 2 au Synode général de 2007, et d'ici là :
2. QUE le Primat demande à la Commission de théologie du Primat d'étudier et de faire rapport au Conseil du Synode général lors de sa réunion du printemps 2006 sur la question de savoir si la bénédiction d'une union stable de personnes du même sexe est un point de doctrine.
3. QUE, sur réception de ce rapport, le Conseil du Synode général le fasse parvenir à chaque province et diocèse, ainsi qu'à l'assemblée des évêques pour étude.